

service de l'eau

Rapport annuel du délégataire 2020

(conforme aux articles L. 3131-5, R. 3131-2 et suivants du code de la commande publique)

LE BLANC-MESNIL DSP EAU POTABLE

Sommaire

1	 Synthèse de l'année.....	5
1.1	L'essentiel de l'année	7
1.1.1	La gestion de la crise COVID.....	7
1.1.2	Les faits marquants	10
1.2	Les chiffres clés.....	14
1.3	Les indicateurs de performance.....	15
1.3.1	Les indicateurs du décret du 2 mai 2007.....	16
1.3.2	Les indicateurs complémentaires pour les rapports soumis à CCSPL.....	17
1.3.3	Les indicateurs complémentaires proposés par la FP2E.....	17
1.4	Les évolutions réglementaires	18
2	 Présentation du service	21
2.1	Le contrat	23
2.2	L'inventaire du patrimoine	24
2.2.1	Les biens de retour.....	24
2.2.2	Les biens de reprise	28
3	 Qualité du service.....	29
3.1	Le bilan hydraulique	31
3.1.1	Les volumes mis en distribution année civile.....	31
3.1.2	Les volumes consommés autorisés année civile.....	31
3.1.3	La performance réseau année civile (décret du 2 mai 2007).....	31
3.1.4	L'ILC et rendement grenelle 2.....	32
3.2	La qualité de l'eau	33
3.2.1	La Ressource	33
3.2.2	La Production	33
3.2.3	La Distribution.....	34
3.2.4	Les indicateurs de performance sur la qualité d'eau du décret du 2 mai 2007.....	34
3.2.5	Conclusion sur la qualité de l'eau.....	34
3.3	Le bilan d'exploitation.....	35
3.3.1	La consommation électrique	35
3.3.2	Les contrôles réglementaires.....	35
3.3.3	Le nettoyage des réservoirs.....	36
3.3.4	Les autres interventions sur les installations	37
3.3.5	Les interventions sur le réseau de distribution	38
3.3.6	La recherche des fuites.....	38
3.3.7	Les interventions en astreinte	38
3.4	Le bilan clientèle.....	39
3.4.1	Le nombre de clients	39
3.4.2	Les volumes vendus	39
3.4.3	La typologie des contacts clients	39
3.4.4	Les principaux motifs de dossiers clients	40
3.4.5	La relation clients.....	40
3.4.6	L'encaissement et le recouvrement.....	40
3.4.7	Le fonds de solidarité.....	41
3.4.8	Les dégrèvements	41
3.4.9	Le prix du service de l'eau potable.....	41
4	 Comptes de la délégation	43
4.1	Le CARE.....	45
4.1.1	Le CARE	45
4.1.2	Le détail des produits.....	46
4.1.3	La présentation des méthodes d'élaboration.....	46
4.2	Les reversements	47

4.2.1	Les reversements à la collectivité	47
4.3	La situation des biens et des immobilisations	48
4.3.1	La situation sur les installations	48
4.3.2	La situation sur les canalisations	49
4.3.3	La situation sur les branchements.....	49
4.3.4	La situation sur les compteurs	49
4.4	Les investissements contractuels	50
4.4.1	Le renouvellement	50
4.4.2	Les travaux neufs du domaine concédé.....	51

5 | Votre délégataire..... 53

5.1	Notre organisation	55
5.1.1	La Région	55

6 | Annexes..... 57

6.1	La facture d'eau 120 m ³	59
6.2	Méthodes élaboration des comptes annuels de résultat d'exploitation 2020	61
6.3	Bilan d'activités réseaux.....	68

1

Synthèse de l'année

1.1 L'essentiel de l'année

1.1.1 La gestion de la crise COVID

2020 est une année inédite en France comme partout ailleurs dans le monde, sur le plan sanitaire, bien évidemment, mais aussi économique et social. Dans ce contexte si particulier, SUEZ reste plus que jamais déterminé à accompagner tous ses clients dans la transition écologique et la résilience des territoires.

Lors du premier confinement les Plans de Continuité d'Activités ont été activés

Dans le cadre de la lutte contre la propagation de la Covid-19 et des mesures annoncées par le gouvernement, le Groupe SUEZ a mis en place en France un **dispositif de mobilisation national** pour garantir, à la fois, la **continuité de ses activités de services** auprès de ses clients et des populations, et la protection de ses salariés.

Plus que jamais : protéger nos équipes et garantir la continuité de service

SUEZ a effectué une revue de risques des différentes fonctions pour en adapter les modalités. SUEZ s'est assuré de l'approvisionnement en équipements de protection individuelle essentiels à l'activité de nos salariés (notamment en masques et gel hydroalcoolique)

Comme de nombreuses entreprises essentielles à l'activité économique, SUEZ a dû adapter ses méthodes de travail pour assurer la continuité de ses services. Pour ce faire, SUEZ a notamment mis en place un télétravail massif des collaborateurs, dès le 1^{er} confinement le 17 Mars 2020, nécessitant une adaptation des infrastructures informatiques et du matériel mis à disposition avec une sécurisation informatique accrue pour faire face au risque de cyber-attaque. Pour accompagner cette organisation du travail, SUEZ a aussi mis à la disposition de ses collaborateurs un guide du télétravail en période de Covid-19 (conseils sur les gestes et posture à adopter, équilibre vie pro-perso, gestion guide sur le management à distance) et a renforcé ses formations sur les outils digitaux. Enfin, un guide des consignes prévention Covid-19 a été établi et régulièrement mis à jour pour préciser les modalités d'application des règles sanitaires pour les métiers de l'ensemble des collaborateurs.

Une communication spécifique à la gestion de crise vers toutes les parties prenantes

Des newsletters spéciales Covid-19 ont été envoyées régulièrement aux élus et directeurs de services des collectivités afin de les informer des mesures déployées sur le territoire. Les clients particuliers ont également été informés via le site www.toutsurmoneau.fr et des campagnes d'emailing pour les rassurer sur la qualité de l'eau du robinet et informer les clients les plus fragiles sur les aides financières mises en place.

Tous les canaux et outils de relation clients consommateurs ont également été adaptés au contexte tout au long de la crise et en temps réel :

- les messages d'accueil des serveurs téléphonique ont été modifiés pour rediriger nos clients vers les outils digitaux,
- des messages ont été intégrés aux factures informant par exemple de la suspension momentanée des relevés manuels sur compteurs, du calcul estimé du montant de la prochaine facture avant régularisation sur la facture suivante,
- plusieurs campagnes mail ont été lancées : promotion des outils digitaux (site TSME et Compte en Ligne) pour les clients particuliers et les clients Grands Comptes, qualité de l'eau en période épidémique, sortie de crise,...
- la page d'actualité du site Toutsurmoneau a également été régulièrement mise à jour via le carrousel d'actualité visible sur la page d'accueil,
- une campagne spécifique sur les difficultés de paiement « faire face ensemble aux difficultés » a été diffusée sur une partie du territoire,
- des affiches ont été apposées pour informer les clients des accueils fermés et des solutions de contacts alternatives mises en place

Pilotage à distance des infrastructures et des services

Ces centres de pilotages intelligents qui récupèrent les données des capteurs placés sur les installations (réseau et usines) se sont révélés être des dispositifs clés pour traverser la crise sanitaire. Ils ont été un soutien pour nos collaborateurs de terrain et les garants de la continuité de service.

Une chaîne achats-logistique mobilisée

Les achats et la logistique Suez se sont mobilisés pour assurer la continuité des approvisionnements. Malgré les fermetures d'usines de fournisseurs et les perturbations du transport, la disponibilité des pièces et matières nécessaires aux interventions et au fonctionnement des installations a ainsi pu être assurée, ainsi que la distribution des équipements de protection sanitaires pour les collaborateurs.

Une digitalisation renforcée pour répondre aux demandes de nos clients consommateurs.

Les communications vers les clients ont été renforcées pour les inviter à se rendre prioritairement sur le site « Tout sur mon Eau » accessible 24/7 pour y réaliser chaque fois que possible leurs démarches et leurs recherches d'informations. De même les clients ont été incités à privilégier le contact par email plutôt que par téléphone.

Les clients ont plébiscité le site Tout sur mon Eau et les transactions digitales ont ainsi progressé de 46% sur l'année sur un panier d'actes comprenant les souscriptions et résiliations d'abonnement, les déposes de relevé, les paiements par carte bancaire, les souscriptions prélèvement et mensualisation, le passage en e-facture, les demandes de contacts par formulaire email...

Définition des activités prioritaires

Les équipes de la Relation Client ont assuré la continuité de service pour satisfaire toutes les demandes des clients. L'activité de nos centres d'appels téléphoniques a été réorganisée pour répondre aux urgences telles que les fuites avant compteur, ou sur la chaussée, les casses de canalisations ainsi que les emménagements et déménagements.

Innover pour se préparer aux risques à venir :

Véritables outils de protection de la santé des citoyens, le projet OBEPINE et l'offre COVID City Watch proposent aux collectivités locales de mieux évaluer la circulation du virus sur leur territoire, de mieux anticiper et d'adapter les mesures sanitaires à adopter à l'échelle des quartiers.

- **Le projet OBEPINE**

À la demande de l'État, SUEZ a participé à la création d'un observatoire épidémiologique de la Covid-19, basé sur la surveillance de la concentration virale dans les eaux usées de grandes villes françaises.

Les premiers résultats du programme OBEPINE (OBservatoire EPIdémiologique daNs les Eaux usées) montrent que la charge virale dans les eaux usées, mesurée pendant le pic épidémique, est corrélée aux indicateurs de santé publique (incidence des cas et mortalité). La mesure du virus dans les eaux usées peut donc aider à une approche simple et rapide de suivi épidémiologique.

Dans le cadre de son partenariat avec l'Université de Lorraine, SUEZ est un précurseur dans la recherche épidémiologique utilisant les eaux usées. Grâce à ses capacités de R&D et à sa connaissance fine des systèmes d'assainissement, SUEZ souhaite jouer un rôle majeur dans ce projet de R&D, en particulier vis-à-vis de l'analyse des échantillons, mais aussi de la gestion et de l'interprétation des données.

- **L'offre City Watch**

Dans le cadre du programme de recherche OBEPINE, la charge virale dans les eaux usées a été suivie sur 9 stations d'épuration en France, et 7 en Espagne. Ces études ont permis :

- de démontrer que la concentration en génome du virus en entrée de station d'épuration est un marqueur pertinent de suivi de l'évolution de l'épidémie,
- d'étudier la survie du virus dans les eaux usées, les boues, le milieu récepteur.

Ce programme de recherche a permis à SUEZ de proposer une offre à destination des collectivités locales qui couple la sectorisation du réseau, l'analyse de la présence de marqueurs du virus dans les réseaux d'assainissement et la visualisation des résultats sur une plateforme digitale.

Les autorités locales sont alors en mesure de localiser les foyers d'infections et d'anticiper les mesures sanitaires pour éviter de nouvelles contaminations.

L'efficacité du dispositif repose sur la connaissance des réseaux d'assainissement, des comportements des virus dans les eaux usées complétés par des analyses épidémiologiques et socio-économiques et sur l'expertise numérique des équipes SUEZ.

Disposant ainsi d'indicateurs d'évolution de la situation sanitaire par zone, les autorités publiques et sanitaires locales sont à même de surveiller les installations à risque ou critiques (EHPAD ou les centres de santé, ainsi que les bâtiments à fort taux d'occupation comme les collèges et les lycées, de proposer des mesures préventives en amont (tests de dépistage, campagne de renforcement des gestes barrières dont le port du masque, etc.) ou de limiter l'accès à certains établissements sensibles.

Cette solution, qui assure un diagnostic régulier d'un large panel de population, permettra d'anticiper les crises sanitaires et de limiter l'impact des épidémies sur l'économie et la vie quotidienne des citoyens.

1.1.2 Les faits marquants

Equipes du Blanc Mesnil mobilisées pendant le confinement pour assurer un service et une eau de qualité, visite du maire Mr MEIGNEN pour les soutenir.



En avril, les équipes de Suez mobilisées pour assurer la continuité de service, visite de Mr le Maire Thierry MEIGNEN.

« Street Pooling », 21 jours entre le mois de juin et Aout d'ouvertures intempestives de 20 poteaux et bouche incendie, 500 m3 d'eau par jour et par poteaux de perdu.

 **1** bouche incendie **OUVERTE** c'est ?

10 mètres minimum la hauteur du jet d'eau projeté sous forte pression **DANGER**

l'équivalent de **5** baignoires gaspillées en **60** secondes



En juin, juillet et aout, plus de 20 poteaux d'ouverts, de grandes pertes d'eaux, le danger de ces jets d'eaux, le risque d'inondation, le risque de manque d'eau pour la lutte contre les incendies.

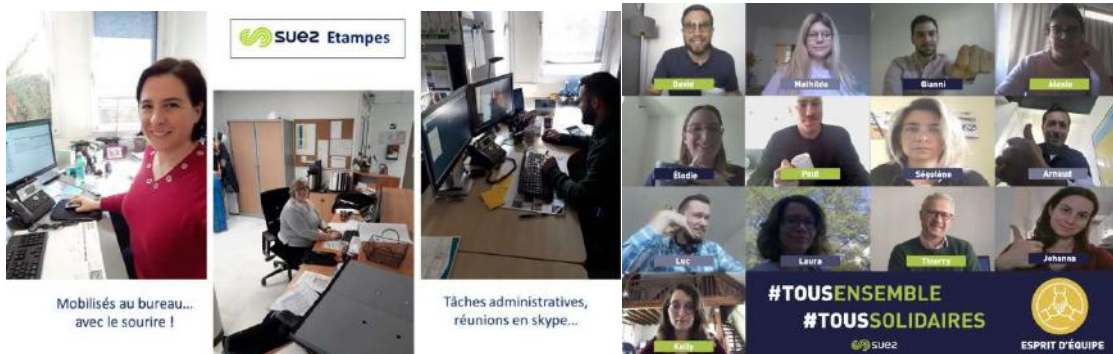
Renouvellement débitmètre de sortie station Jean Jaurès, intervention de nuit



En décembre les équipes de Suez ont procédé au renouvellement du débitmètre de sortie DN 300 de la station de Jean Jaurès, à la suite de celui-ci la tête de lecture a été installée à l'extérieur pour réduire les risques lors de descentes en espace confiné et améliorer les conditions de travail au quotidien.

L'année 2020 a été une année particulière et fortement marquée par l'épidémie de COVID-19. Les collaborateurs de SUEZ Eau France sont restés mobilisés 24h/24 toute l'année malgré les périodes de confinement pour continuer d'assurer les services d'eau et d'assainissement à des millions de français. #ServicesEssentiels #Merci





1.2 Les chiffres clés



10 388 clients desservis

2 971 350 m³ d'eau facturée



85,62 % de rendement du réseau de distribution

143,1 km de réseau de distribution d'eau potable



100 % de conformité sur les analyses physico-chimiques

100 % de conformité sur les analyses bactériologiques



1,78708 € TTC/m³ sur la base de la facture 120 m³

1.3 Les indicateurs de performance

Les données et indicateurs relatifs aux caractéristiques et à la performance du service qui sont présentés ci-dessous et dont la production relève de la responsabilité du délégataire dans le cadre du présent contrat vous permettront de faire figurer dans votre rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) les indicateurs descriptifs du service et les indicateurs de performance demandés par le **décret du 2 mai 2007**.

Certaines données et indicateurs sont présentés dans d'autres parties de ce rapport, et notamment :

- Les caractéristiques techniques du service :
 - La date d'échéance du contrat de Délégation de Service Public est répertoriée dans la partie "Présentation du service \ Le contrat"
 - La nature des ressources utilisées est répertoriée dans la partie "L'inventaire du patrimoine \ Les biens de retour \ Les ressources"
 - Les différents volumes prélevés, achetés ou vendus à d'autres services publics d'eau potable sont répertoriés dans la partie "La qualité du service \ le bilan hydraulique"
 - Le nombre d'abonnements ainsi que le détail des volumes vendus aux différents types d'abonnés sont répertoriés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle"
 - Le linéaire du réseau est présenté dans la partie "L'inventaire du patrimoine \ Les biens de retour \ Les canalisations"
- La tarification de l'eau et recettes du service :
 - La facture détaillée et le prix TTC pour une consommation de référence de 120 m³ sont répertoriés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle"
 - Les recettes du service sont présentées dans la partie "Les comptes de la délégation et le patrimoine \ Le CARE"
- Les indicateurs de performance :
 - Les taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées sont présentés dans la partie "La qualité du service \ La qualité de l'eau"
 - Le rendement de réseau, l'indice linéaire des volumes non comptés et l'indice linéaire de pertes en réseau sont détaillés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan hydraulique"
 - Le délai et le taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés, le taux de réclamation, l'existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues ainsi que les taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente sont présentés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle"
- Les actions de solidarité et de coopération, et notamment le nombre et le montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité sur l'eau, sont présentés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle"

Focus sur le SISPEA

Le SISPEA, système d'information unique et visant au recueil, à la conservation et à la diffusion des données sur les services publics de distribution d'eau et d'assainissement, a été créé par la loi sur l'Eau et rendu obligatoire par la loi NOTRe.

Chaque collectivité doit y saisir et y publier les données et indicateurs normés des services dont elle a la charge, une fois le RPQS présenté à son assemblée délibérante.

Nous avons construit, en collaboration avec l'Office français de la biodiversité, entité gérant le SISPEA un échange automatisé de ces données permettant de les alimenter par celles que nous fournissons dans le présent RAD. Cela permet ainsi de vous affranchir en grande partie de cette saisie. Il nous apparaît également important d'être proactifs dans cette démarche de transparence. Ces données ne seront que « préalimentées », il vous appartiendra de les publier en les validant sur le portail dédié.

Sauf avis contraire de votre part et sous réserve de pouvoir faire correspondre notre référentiel Contrats avec le référentiel des services SISPEA (relation 1-1 exigée), nous procéderons à l'envoi automatisé des données en juillet.

Pour chaque donnée et indicateur nous avons évalué le degré de fiabilité (A pour "très fiable", B pour "fiable" et C pour "peu fiable") calculé selon la méthodologie préconisée dans la circulaire ministérielle n°12/DE du 28 avril 2008. A défaut d'indication, le degré de fiabilité doit être considéré comme étant de qualité A pour "très fiable".

La définition et le mode de calcul de chaque donnée et indicateur de performance peuvent être consultés sur le site <http://www.services.eaufrance.fr/indicateurs>
Le détail du calcul de certains indicateurs est reporté en annexe.

1.3.1 Les indicateurs du décret du 2 mai 2007

Nous avons également indiqué ci-dessous des données et indicateurs dont la production relève de la responsabilité de la collectivité ou d'autres organismes publics, dans la mesure où ceux-ci ont pu être collectés à la date de réalisation du présent rapport. Ils sont signalés par un signet numéroté :

(1) : producteur de l'information = Collectivité

(2) : producteur de l'information = Police de l'Eau.

Indicateurs du décret du 2 mai 2007					
Thème	Indicateur	2019	2020	Unité	Degré de fiabilité
Caractéristique technique	D101.0 - Estimation du nombre d'habitants desservis (1)	57 029	56 346	Nombre	A
Caractéristique technique	VP.056 - Nombre d'abonnements	10 339	10 388	Nombre	A
Caractéristique technique	VP.077 - Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) (1)	143,2	143,1	km	A
Tarification	D102.0 - Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	1,79333	1,78708	€ TTC/m ³	A
Indicateur de performance	P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (2)	100	100	%	A
Indicateur de performance	P102.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (2)	100	100	%	A
Indicateur de performance	P104.3 - Rendement du réseau de distribution	89,96	85,62	%	A
Indicateur de performance	P103.2B - Indice de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	120	120	Valeur de 0 à 120	A
Indicateur de performance	P107.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (1)	0,2	0,2	%	A
Indicateur de performance	P108.3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (1)	20	20	%	A
Indicateur de performance	P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés	8,84	16,25	m ³ /km/j	A
Indicateur de performance	P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau	6,53	10,55	m ³ /km/j	A
Actions de solidarité et de coopération	Nombre de demandes d'abandons de créances reçues	22	7	Nombre	A

1.3.2 Les indicateurs complémentaires pour les rapports soumis à CCSPL

Indicateurs du décret du 2 mai 2007 pour les rapports soumis à examen de la CCSPL					
Thème	Indicateur	2019	2020	Unité	Degré de fiabilité
Indicateur de performance	P151.1 - Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	2,03	0,96	Nombre / 1000 abonnés	A
Indicateur de performance	D151.0 - Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés, défini au service	8	8	Jours	A
Indicateur de performance	P152.1 - Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100	100	%	A
Indicateur de performance	P155.1 - Taux de réclamations	2,61	3,95	Nombre / 1000 abonnés	A
Indicateur de performance	Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	Oui	Oui	Oui / Non	A
Indicateur de performance	P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	6,46	3,56	%	A
Financement des investissements	% de branchements publics en plomb restant à modifier ou à supprimer au 1er janvier de cette année	31.36	29.59	%	A

1.3.3 Les indicateurs complémentaires proposés par la FP2E

Dans un souci de continuité, la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau (FP2E) a décidé de maintenir la publication de données et d'indicateurs qui n'ont pas été repris dans le décret du 2 mai 2007. Ces indicateurs qui étaient publiés depuis 2004 sont à produire uniquement dans le cas où le rapport annuel sur le prix et la qualité du service est soumis à l'examen de la CCSPL (communes de plus de 10 000 habitants, EPCI de plus de 50 000 habitants ou syndicats mixtes ayant au moins une commune de plus de 10 000 habitants).

Indicateurs complémentaires proposés par la FP2E					
Thème	Indicateur	2020	Unité	Degré de fiabilité	
Indicateur FP2E	Existence d'une mesure de satisfaction clientèle	Oui	Oui / Non	A	
Indicateur FP2E	Existence d'une CCSPL	Oui	Oui / Non	A	
Indicateur FP2E	Existence d'une commission départementale Solidarité Eau	Oui	Oui / Non	A	
Indicateur FP2E	Obtention de la certification ISO 9001 version 2015	Oui	Oui / Non	A	
Indicateur FP2E	Liaison du service à un laboratoire accrédité	Oui	Oui / Non	A	

1.4 Les évolutions réglementaires

ACTUALITE MARQUANTE EN COMMANDE PUBLIQUE

- **La loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19** a autorisé le Gouvernement à prendre par ordonnances toute mesure « Adaptant les règles de passation, de délais de paiement, d'exécution et de résiliation, notamment celles relatives aux pénalités contractuelles, prévues par le code de la commande publique ainsi que les stipulations des contrats publics ayant un tel objet ».
- **L'ordonnance n° 2020-319 du 25 mars 2020** portant diverses mesures d'adaptation des règles de passation, de procédure ou d'exécution des contrats soumis au code de la commande publique et des contrats publics qui n'en relèvent pas pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19, applicable, sauf mention contraire, aux contrats soumis au code de la commande publique ainsi qu'aux contrats publics qui n'en relèvent pas, « en cours ou conclus durant la période courant du 12 mars 2020 jusqu'au 23 juillet 2020 inclus ».
- **Loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique**
Elle prévoit notamment que jusqu'au 31 décembre 2022 inclus, les acheteurs peuvent conclure un marché de travaux sans publicité ni mise en concurrence préalables pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 100 000 € HT.

ACTUALITE MARQUANTE POUR LA GESTION DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

- **Crise sanitaire Covid-19 et épandage de boues** : dans le cadre de la crise sanitaire les règles de valorisation agricole des boues de stations d'épuration ont été modifiées (arrêté du 30 avril 2020, toujours en vigueur au 31/12/2020), et les modalités de réalisation de l'autosurveillance ont été adaptées (suspension dans un premier temps avec l'ordonnance n°2020-306 du 25 mars 2020, puis reprise avec possibilité d'allègement avec le décret n°2020-453 du 21 avril 2020).
- **Arrêté assainissement modifié** : l'arrêté du 31 juillet 2020 modifiant l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif, étend au système de collecte l'Analyse des Risques de Défaillance, renforce le rôle et les obligations de déploiement du diagnostic périodique et étend le diagnostic permanent aux systèmes d'assainissement supérieurs ou égaux à 2000 EH, en précisant de nouveaux échéanciers sur ces différents aspects.
- **Loi AGECE : incidences sur les possibilités d'épandage des boues** : l'article 86 de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (loi n°2020-105 du 10 février 2020) annonce une évolution prochaine de la réglementation qui encadre la valorisation agricole des boues de stations d'épuration. Il impose en effet une révision des référentiels réglementaires sur l'innocuité environnementale et sanitaire applicables aux boues d'épuration en vue de leur usage au sol, avant le 1^{er} juillet 2021. De plus, les conditions dans lesquelles les boues et les digestats peuvent être compostés seront déterminées par voie réglementaire.
- **Instruction gouvernementale sur les conséquences du non-respect de la DERU : la pression est forte pour les collectivités**
Cette instruction rappelle l'action en manquement en cours initiée par les instances européennes et sa prochaine étape, les enjeux financiers très importants, en matière d'amende ou d'astreinte, l'action récursoire permettant à l'Etat français de réimputer les sanctions infligées aux collectivités concernées.
Elle donne consigne aux préfets d'agir pour accélérer auprès des collectivités la mise en conformité des 169 systèmes d'assainissement concernés par l'action en manquement en cours. Elle dresse également une 2nde liste de 169 systèmes d'assainissement non conformes susceptibles d'ouvrir

une 2nde action en manquement communautaire. Elle décrit tous les types de manquement et rappelle également les pouvoirs du préfet en matière de gel de l'urbanisme.

2

Présentation du service



2.1 Le contrat

Le tableau ci-dessous présente les dates de prise d'effet et d'échéance du contrat et des éventuels avenants qui ont été signés :

Le contrat et ses avenants			
Désignation	Date de prise d'effet	Date d'échéance	Objet
Contrat	01/03/2016	28/02/2026	Affermage
Avenant n°1	09/04/2018	28/02/2026	Substitution de Nantaise des Eaux Service par Suez Eau France,

2.2 L'inventaire du patrimoine

2.2.1 Les biens de retour

- **LES CHATEAUX D'EAU ET RESERVOIRS**

Les châteaux d'eau et réservoir disponibles au cours de l'année d'exercice dans le cadre de l'exécution du présent contrat sont :

Inventaire des réservoirs				
Commune	Site	Année de mise en service	Volume utile	Unité
Le Thillay	Réservoir Le Thillay	1961	1 500	m³
Le Blanc Mesnil	Réservoir 4000	1985	4000	m³
Le Blanc Mesnil	Réservoir Jaurès	1992	2500	m³
Le Blanc Mesnil	Réservoir Clément Ader	2003	2500	m³

- **LES CANALISATIONS**

Le tableau suivant détaille le linéaire de canalisation par gamme de diamètre et par type de matériau exploité dans le cadre du présent contrat. Le linéaire de réseau présenté est celui exploité au 31 décembre de l'année d'exercice hors branchements :

Linéaire de canalisation (ml)									
Diamètre / Matériau	Fonte	PE	Amiante ciment	PVC	Acier	Béton	Autres	Inconnu	Total
<50 mm	1 690	122	-	71	-	-	-	39	1 923
50-99 mm	38 831	4 746	-	205	-	-	-	5	43 787
100-199 mm	56 203	217	-	89	-	-	-	-	56 509
200-299 mm	22 979	-	-	-	-	-	-	-	22 979
300-499 mm	14 509	164	-	-	31	-	-	-	14 704
500-700 mm	232	-	-	-	-	-	-	-	232
>700 mm	2 151	-	-	-	-	-	-	-	2 151
Inconnu	727	-	-	-	-	-	-	60	787
Total	137 322	5 249	-	365	31	-	-	104	143 071

- **LES VARIATIONS SUR LES CANALISATIONS**

Le tableau suivant détaille les changements intervenus sur l'année au niveau du linéaire de canalisations. En ce qui concerne le motif "Renouvellements", la valeur indiquée correspond au delta en positif ou en négatif du linéaire constaté à l'issue de l'opération de renouvellement.

Les variations sur les canalisations	
Motif	ml
Linéaire total de canalisation de l'année précédente	143 192
Régularisations de plans	- 121
Situation actuelle	143 071

- **LES ACCESSOIRES DE RESEAU**

Le tableau suivant détaille les principaux accessoires de réseau disponibles au 31 décembre de l'année d'exercice dans le cadre du présent contrat :

Inventaire des principaux accessoires du réseau				
Désignation	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
Débitmètres achat / vente d'eau et sectorisation	17	17	17	0,0%
Détendeurs / Stabilisateurs	1	1	1	0,0%
Hydrants (bouches et poteaux incendies)	364	366	366	0,0%
Régulateurs débit	3	3	3	0,0%
Vannes	1 470	1 469	1 469	0,0%
Vidanges, purges, ventouses	273	273	273	0,0%

- **LES BRANCHEMENTS**

Le tableau suivant détaille au 31 décembre de l'année d'exercice la répartition des branchements et des branchements en plomb :

Les branchements	
Type branchement	2020
Branchement eau potable total	10 588

- **LES EQUIPEMENTS DE TELERELEVE**

Les compteurs télérelevés		
	Types de performance	2020
Nombre de compteurs télérelevés installés	Services et facturation	103
	Facturation	10
	Données insuffisantes (avec et hors couverture)	11
	- Dont données insuffisantes avec diagnostique maintenance	2
	TOTAL	124
Indicateurs	Taux de performance facturation	91 %
	Taux de performance Service et Facturation	83 %
	Taux de données insuffisantes en maintenance	2 %

Déploiement cours

Glossaire Performance Emetteurs Télérelève :

Service & Facturation : comportement normal, données en réception régulière

Facturation : l'équipement fonctionne, mais la réception de données est irrégulière

Données Insuffisantes : il n'y a pas de réception de données depuis 10 jours

Données Insuffisantes Maintenance : émetteur couvert par un récepteur en fonction

		Nb de jours avec Index sur 10j		
		10-8	7-1	0
Nb de jours avec Index sur 30j	30-20	Services et Facturation	Facturation	Données insuffisantes
	19-05	Facturation	Facturation	Données insuffisantes
	4-0			Données insuffisantes

- **L'ANALYSE DU PATRIMOINE**

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		
Partie	Descriptif	2020
Partie A : Plan des réseaux	VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures (10 points)	10
Partie A : Plan des réseaux	VP.237 - Existence et mise en oeuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée) (5 points)	5
Sous-total - Partie A	Plan des réseaux (15 points)	15
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.238 et VP.240 avec VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques et VP.240 - Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres (0 ou 10 pts en fonction de VP.238, VP.239 et VP.240)	10
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (1 à 5 points sous conditions)	5
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (0 à 15 points)	15
Sous-total - Partie B	Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)	30
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.) (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.248 - Existence et mise en oeuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.249 - Existence et mise en oeuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux (5 points)	5
Sous-total - Partie C	Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)	75
TOTAL (indicateur P103.2B)	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable	120

2.2.2 Les biens de reprise

- **LES COMPTEURS**

Le tableau suivant détaille le parc compteur par tranches de diamètres. Le parc présenté est celui exploité au 31 décembre de l'année d'exercice :

Répartition du parc compteurs par date de fabrication et par diamètre			
12 à 15 mm	20 à 40 mm	>40 mm	Total
10 073	858	132	11 063

3

Qualité du service

3.1 Le bilan hydraulique

3.1.1 Les volumes mis en distribution année civile

Volumes eau potable mis en distribution (m ³)			
Désignation	2018	2019	2020
Total volumes eau potable produits (A)	3 262 970	3 401 287	3 833 549
Total volumes eau potable importés (B)	0	0	0
Total volumes eau potable exportés (C)	21 252	12 872	12 786
Total volumes eau potable mis en distribution (A+B-C) = (D)	3 241 718	3 388 415	3 820 763

3.1.2 Les volumes consommés autorisés année civile

Volumes consommés autorisés (m ³)			
Désignation	2018	2019	2020
Volumes comptabilisés (E)	2 911 553	2 926 549	2 971 350
Volumes consommés sans comptage (F)	16 565	87 616	267 505
Volumes de service du réseau (G)	10 785	32 705	30 702
Total des volumes consommés autorisés (E+F+G) = (H)	2 938 903	3 046 870	3 269 557

3.1.3 La performance réseau année civile (décret du 2 mai 2007)

Indice linéaire de pertes (m ³ /km/j) - Indice linéaire des volumes non comptés (m ³ /km/j)			
Désignation	2018	2019	2020
Volumes mis en distribution (D)	3 214 279	3 388 415	3 820 763
Volumes comptabilisés (E)	2 911 553	2 926 549	2 971 350
Volumes consommés autorisés (H)	2 938 903	3 046 870	3 269 557
Pertes en réseau (D-H) = (J)	302 815	341 545	551 206
Volumes non comptés (D-E) = (K)	330 165	461 866	849 413
Linéaire du réseau de distribution (km) (L)	144,40	143,192	143,20
Indice linéaire de pertes (J)/(365xL)	5,75	6,53	10,55
Indice linéaire des volumes non comptés (K)/(365xL)	6,26	8,84	16,25

Rendement de réseau (%)			
Désignation	2018	2019	2020
Volumes consommés autorisés (H)	2 938 903	3 046 870	3 269 557
Volumes eau potable exportés (C)	21 252	12 872	12 786
dont volumes eau brute prélevés (A')	3 262 970	3 401 287	3 833 549
Volumes eau potable importés (B)	0	0	0
Rendement de réseau (%) = $100 * (H+C) / (A'+B)$	90,72	89,96	85,62

3.1.4 L'ILC et rendement grenelle 2

Performance rendement de réseau			
Désignation	2018	2019	2020
Volumes consommés autorisés (H)	2 938 903	3 046 870	3 269 557
Linéaire du réseau de distribution (km) (L)	144,40	143,2	143,20
Indice Linéaire de Consommation $(H+C)/(365 \times L)$	56,16	58,54	62,80
Obligation de performance Grenelle 2 rendement de réseau = $(N) + 0,2 \text{ ILC} (\%)$	81,23	81,71	82,56
Rendement de réseau (%) = $100 * (H+C) / (A'-A''+B)$	90,72	89,96	85,62

Les causes de la baisse du rendement sur l'année 2020 sont :

- La campagne très importante de street pooling que la commune a subi entre les mois de juin, juillet et août. Pendant une période de 21 jours nous avons eu sur la commune jusqu'à 20 poteaux ou bouches incendies ouvert avec des durées moyennes de 5 heures.
- A cause de la crise sanitaire et des mesures de restrictions du gouvernement nous n'avons pas pu réaliser de relève réelle, la facturation c'est réalisé en majorité avec des estimations de volumes consommés et pour certain client avec la méthode de la photo compteur.
- Le nombre de fuite sur branchement a augmenté significativement passant de 39 en 2019 à 59 en 2020.

3.2 La qualité de l'eau

3.2.1 La Ressource

LE CONTRÔLE SANITAIRE - SURVEILLANCE DE L'EXPLOITANT : STATISTIQUES SUR LA CONFORMITE

Les statistiques sur la conformité des prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire officiel et de la surveillance de l'exploitant sur les parties physico-chimique et microbiologique de la ressource sont les suivants :

Statistiques sur la conformité en Ressource							
Contrôle	Analyse	Bulletin			Paramètre		
		Global	Non Conforme	% conformité	Global	Non Conforme	% conformité
Contrôle sanitaire	Microbiologique	11	0	100%	22	0	100%
Contrôle sanitaire	Physico-chimique	11	0	100%	6061	0	100%
Surveillance	Microbiologique	7	0	100%	28	0	100%
Surveillance	Physico-chimique	14	0	100%	158	0	100%

3.2.2 La Production

LE CONTRÔLE SANITAIRE - SURVEILLANCE DE L'EXPLOITANT : STATISTIQUES SUR LA CONFORMITE

Les statistiques sur la conformité des prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire officiel et de la surveillance de l'exploitant sur les parties physico-chimique et microbiologique en Production sont les suivants :

Statistiques sur la conformité en Production							
Contrôle	Analyse	Bulletin			Paramètre		
		Global	Non Conforme	% conformité	Global	Non Conforme	% conformité
Contrôle sanitaire	Microbiologique	36	0	100%	181	0	100%
Contrôle sanitaire	Physico-chimique	36	0	100%	5212	0	100%
Surveillance	Microbiologique	9	0	100%	54	0	100%
Surveillance	Physico-chimique	14	0	100%	120	0	100%

3.2.3 La Distribution

LE CONTRÔLE SANITAIRE - SURVEILLANCE DE L'EXPLOITANT : STATISTIQUES SUR LA CONFORMITE

Les statistiques sur la conformité des prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire officiel et de la surveillance de l'exploitant sur les parties physico-chimique et microbiologique en Distribution sont les suivants :

Statistiques sur la conformité en Distribution							
Contrôle	Analyse	Bulletin			Paramètre		
		Global	Non Conforme	% conformité	Global	Non Conforme	% conformité
Contrôle sanitaire	Microbiologique	63	0	100%	316	0	100%
Contrôle sanitaire	Physico-chimique	68	0	100%	1046	0	100%

3.2.4 Les indicateurs de performance sur la qualité d'eau du décret du 2 mai 2007

La performance sur la qualité de l'eau est évaluée grâce à 2 indicateurs :

Le taux de conformité microbiologique des prélèvements réalisés sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire (ARS), par rapport aux limites de qualité des paramètres microbiologiques (P101.1).

Le taux de conformité physico-chimique des prélèvements réalisés sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire (ARS), par rapport aux limites de qualité des paramètres physico-chimiques (P102.1).

Ces indicateurs évaluent le respect des limites réglementaires de la qualité de l'eau distribuée à l'utilisateur et se réfèrent aux mesures de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Pour l'établissement des indicateurs P101.1 et P102.1, ne sont pris en compte que les bulletins contenant au moins un paramètre avec une limite de qualité.

Les indicateurs de performance sur la qualité de l'eau (décret du 2 mai 2007)			
	Nombre de prélèvements *	Bulletin Non-conforme *	% Conformité
Microbiologique	99	0	100%
Physico-chimique	79	0	100%

3.2.5 Conclusion sur la qualité de l'eau

L'eau distribuée sur le périmètre du contrat est de bonne qualité.

3.3 Le bilan d'exploitation

3.3.1 La consommation électrique

Les consommations électriques des principales installations ou sites exploités dans le cadre du contrat sont :

La consommation d'énergie électrique facturée (kWh)				
Commune	Site	2019	2020	N/N-1 (%)
LE BLANC-MESNIL	MREP Casanova	285	2 390	738,6%
LE BLANC-MESNIL	MREP Diderot	516	330	- 36,0%
LE BLANC-MESNIL	MREP Duquesne	1 654	1 283	- 22,4%
LE BLANC-MESNIL	Secto 3100 - Bruxelles	560	362	- 35,4%
LE BLANC-MESNIL	Usine AEP Clement ADER	218 224	376 409	72,5%
LE BLANC-MESNIL	Usine AEP du 4000	233 173	223 179	- 4,3%
LE BLANC-MESNIL	Usine AEP Jean Jaures	753 181	868 973	15,4%
LE THILLAY	Réservoir Le Thillay	2 354	5 074	115,5%
LE THILLAY	Usine AEP du Thillay	60 032	76 578	27,6%
Total		1 269 979	1 554 578	28,3%

3.3.2 Les contrôles réglementaires

Les contrôles réglementaires des équipements soumis à vérification périodique ont été effectués conformément à la réglementation en vigueur (modalités et fréquence). La liste des contrôles effectués au cours de l'exercice est :

Les contrôles réglementaires				
Commune	Site	Type de contrôle	Libellé équipement	Date intervention
LE BLANC-MESNIL	Bureau Agence Le Blanc Mesnil	Equipement électrique	compteur électrique	09/03/2020
LE BLANC-MESNIL	Bureau Agence Le Blanc Mesnil	Moyen de levage	mini pelle Eau	17/11/2020
LE BLANC-MESNIL	MREP Casanova (Blanc Mesnil)	Equipement électrique	armoire générale BT	10/03/2020
LE BLANC-MESNIL	MREP Diderot (Blanc Mesnil)	Equipement électrique	armoire générale BT	09/03/2020
LE BLANC-MESNIL	MREP Duquesne (Blanc Mesnil)	Equipement électrique	armoire générale BT	10/03/2020
LE BLANC-MESNIL	Secto 3100 - Bruxelles (Le Blanc Mesnil)	Equipement électrique	armoire générale BT	10/03/2020
LE BLANC-MESNIL	Secto 3101 - Descartes (Le Blanc Mesnil)	Equipement électrique	armoire générale BT	09/03/2020
LE BLANC-MESNIL	Secto 3104 - Saint Exupery (Le Blanc Mesnil)	Equipement électrique	armoire générale BT	09/03/2020
LE BLANC-MESNIL	Secto 3105 - Semart (Le Blanc Mesnil)	Equipement électrique	armoire générale BT	10/03/2020
LE BLANC-MESNIL	Usine AEP Clement ADER	Disjoncteur	disjoncteur	04/09/2020

Les contrôles réglementaires				
Commune	Site	Type de contrôle	Libellé équipement	Date intervention
LE BLANC-MESNIL	Usine AEP Clement ADER	Equipement électrique	armoire générale BT de Commande	09/03/2020
LE BLANC-MESNIL	Usine AEP Clement ADER	Equipement sous pression (épreuve)	anti bélier	16/06/2020
LE BLANC-MESNIL	Usine AEP Clement ADER	Equipement sous pression (inspection)	anti bélier	16/06/2020
LE BLANC-MESNIL	Usine AEP Clement ADER	Moyen de levage	pont roulant + palan	21/09/2020
LE BLANC-MESNIL	Usine AEP du 4000	Equipement électrique	armoire électrique neutralisation	09/03/2020
LE BLANC-MESNIL	Usine AEP du 4000	Equipement électrique	armoire de commande	09/03/2020
LE BLANC-MESNIL	Usine AEP du 4000	Moyen de levage	monorail avec chariot et palan	21/09/2020
LE BLANC-MESNIL	Usine AEP Jean Jaures	Equipement électrique	armoire générale BT	10/03/2020
LE BLANC-MESNIL	Usine AEP Jean Jaures	Equipement sous pression (épreuve)	anti bélier	17/06/2020
LE BLANC-MESNIL	Usine AEP Jean Jaures	Equipement sous pression (inspection)	anti bélier	17/06/2020
LE THILLAY	Réservoir Le Thillay	Equipement électrique	armoire générale BT	09/03/2020
LE THILLAY	Usine AEP du Thillay	Equipement électrique		09/03/2020

3.3.3 Le nettoyage des réservoirs

La réglementation impose au responsable de la distribution de l'eau de procéder annuellement, sauf accord explicite des autorités sanitaires, à la vidange, au nettoyage et à la désinfection des ouvrages de stockage d'eau potable. La liste des réservoirs ou bâches qui ont ainsi été nettoyés au cours de l'exercice est :

Nettoyage des réservoirs		
Commune	Site	Date intervention
LE BLANC-MESNIL	Usine AEP Clement ADER	03/09/2020
LE BLANC-MESNIL	Usine AEP Clement ADER	03/09/2020
LE BLANC-MESNIL	Usine AEP du 4000	02/09/2020
LE BLANC-MESNIL	Usine AEP du 4000	02/09/2020
LE BLANC-MESNIL	Usine AEP Jean Jaurès	03/09/2020
LE BLANC-MESNIL	Usine AEP Jean Jaurès	04/09/2020

3.3.4 Les autres interventions sur les installations

Les autres interventions sur les installations					
Commune	Site	Tâches d'exploitation	Tâches de maintenance préventive	Tâches de maintenance corrective	Total
LE BLANC-MESNIL	Intercom 101 - Armand Esders ->Veolia	153	4	0	157
LE BLANC-MESNIL	Intercom 102 - Point P	204	4	0	208
LE BLANC-MESNIL	MREP Casanova (Blanc Mesnil)	636	3	2	641
LE BLANC-MESNIL	MREP Diderot (Blanc Mesnil)	745	3	6	754
LE BLANC-MESNIL	MREP Duquesne (Blanc Mesnil)	755	3	2	760
LE BLANC-MESNIL	Réservoir le 1500 (non exploité)	0	0	1	1
LE BLANC-MESNIL	Secto 3100 - Bruxelles (Le Blanc Mesnil)	104	3	0	107
LE BLANC-MESNIL	Secto 3101 - Descartes (Le Blanc Mesnil)	104	3	2	109
LE BLANC-MESNIL	Secto 3102 - Lenine (Le Blanc Mesnil)	102	0	0	102
LE BLANC-MESNIL	Secto 3104 - Saint Exupery (Le Blanc Mesnil)	102	3	0	105
LE BLANC-MESNIL	Secto 3105 - Semart (Le Blanc Mesnil)	104	3	0	107
LE BLANC-MESNIL	Usine AEP Clement ADER	3 205	42	33	3 280
LE BLANC-MESNIL	Usine AEP du 4000	3 345	45	48	3 438
LE BLANC-MESNIL	Usine AEP Jean Jaures	2 487	63	81	2 631
LE THILLAY	Réservoir Le Thillay	944	8	10	962
LE THILLAY	Usine AEP du Thillay	919	17	20	956

3.3.5 Les interventions sur le réseau de distribution

- **LES INTERVENTIONS SUR LE RESEAU DE DISTRIBUTION**

Les interventions sur le réseau de distribution				
Indicateur	Type d'intervention	2019	2020	N/N-1 (%)
Accessoires	renouvelés	13	7	-46,2%
Branchements	créés	39	22	-43,6%
Branchements	renouvelés	68	39	-42,6%
Branchements	supprimés	7	8	14,3%
Eléments de réseau	mis à niveau	29	24	-17,2%
Réparations	fuite sur accessoire réseau	5	9	80,0%
Réparations	fuite sur branchement	34	40	26,47%
Réparations	fuite sur réseau de distribution	18	15	-16,7%

3.3.6 La recherche des fuites

Le tableau ci-après détaille le linéaire de réseau ayant fait l'objet d'une campagne de recherche de fuite

La recherche des fuites		
Désignation	2019	2020
Linéaire de réseau prélocalisateur (ml)	22 642	28 700
Linéaire de réseau corrélateur (ml)	10 236	14 900

3.3.7 Les interventions en astreinte

Parmi les nombreuses interventions réalisées au cours de l'exercice sur le réseau de distribution ou sur les installations, certaines sont effectuées en dehors des heures ouvrées habituelles. Le tableau ci-après détaille par grande famille les interventions réalisées en astreinte :

Les interventions en astreinte sur le réseau			
Désignation	2019	2020	Variation N/N-1
Les interventions sur le réseau	84	92	9,5%

Les interventions en astreinte sur les usines			
Désignation	2019	2020	N/N-1 (%)
Astreinte	40	21	-47,5%

3.4 Le bilan clientèle

Cette partie dresse le bilan de l'activité de gestion des clients consommateurs. Elle aborde notamment les notions d'abonnés, de volumes comptabilisés, de contacts avec les consommateurs mais également leur niveau de satisfaction au travers des enquêtes réalisées.

3.4.1 Le nombre de clients

Le nombre de clients				
Désignation	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
Total	10 371	10 339	10 388	0,5%

3.4.2 Les volumes vendus

Les volumes vendus sont les suivants :

Volumes vendus (m³)			
Désignation	2018	2019	2020
Total des volumes facturés	2 911 553	2 926 549	2 971 350

3.4.3 La typologie des contacts clients

L'ensemble des demandes clients sont traitées dans nos services. Notre Centre de Relation Clientèle, basé en France, répond aux demandes exprimées par téléphone et internet, et traite en temps réel tout type de sujet : information sur la qualité de l'eau, sur la facture, abonnement lors de l'arrivée dans un logement, réclamation, urgence, mensualisation ...

Un service spécifique de traitement de courrier permet de répondre à l'ensemble des demandes écrites.

Typologie des contacts	
Désignation	Nombre de contacts
Téléphone	4 281
Courrier	1 084
Internet	2 713
Visite en agence	780
Total	8 858

En 2020, deux éléments ont impacté l'augmentation du nombre de contacts via internet :

- Nous comptabilisons désormais les contacts clients via le portail Toutsumoneau.fr et les comptes en ligne.
- Le confinement lié au COVID-19 a influé momentanément sur notre organisation, générant ainsi un report des contacts téléphoniques vers les courriels et internet.

3.4.4 Les principaux motifs de dossiers clients

Les principaux motifs de contacts avec les clients consommateurs s'établissent de la façon suivante :

Principaux motifs de dossiers clients		
Désignation	Nombre de demandes	dont réclamations
Gestion du contrat client	3 982	8
Facturation	274	273
Règlement/Encaissement	598	66
Prestation et travaux	30	0
Information	3 116	-
Dépose d'index	508	0
Technique eau	350	314
Total	8 858	661

3.4.5 La relation clients

La relation clients			
Désignation	2019	2020	N/N-1 (%)
Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	Oui	Oui	-
Taux de prise d'appel au CRC	86,1	77,7	- 9,8%
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés, défini par le service (jour)	8	8	0,0%
Nombre de réclamations écrites FP2E	27	41	51,9%
Taux de respect du délai d'ouverture maximal	100	100	0,0%
Taux de réclamation FP2E (nombre/1000 abonnés)	2,6	3,9	51,1%

3.4.6 L'encaissement et le recouvrement

L'encaissement et le recouvrement	
Désignation	2020
Délai Paiement client (j)	41,31
Montant de créances TTC hors travaux supérieur à 6 mois	329 897,1
Taux d'impayés sur les factures hors travaux de l'année précédente (%)	3,56

3.4.7 Le fonds de solidarité

Le fonds de solidarité			
Désignation	2019	2020	N/N-1 (%)
Nombre de dossiers FSL	22	7	- 68,2%
Nombre de demandes d'aide FSL acceptées	13	0	- 100,0%
Montant des abandons de créance (HT) au titre du FSL	0	0	0,0%
Montant Total HT "solidarité"	0	0	0,0%

3.4.8 Les dégrèvements

Les dégrèvements			
Désignation	2019	2020	N/N-1 (%)
Nombre de demandes acceptées	28	34	21,4%
Volumes dégrévés (m³)	7 770	21 994	183,1%

3.4.9 Le prix du service de l'eau potable

- **LA FACTURE TYPE 120 M3**

La facture type 120 m³ de votre contrat est fournie en annexe de ce rapport.

4

Comptes de la délégation

4.1 Le CARE

4.1.1 Le CARE

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2020			
<small>(en application du décret 2005-236 du 14 mars 2005)</small>			
<small>en milliers d'€uros</small>	2019	2020	Ecart en %
PRODUITS	5 074,30	5 205,34	2,6%
Exploitation du service	2 908,21	2 924,11	
Collectivités et autres organismes publics	1 948,45	1 963,74	
Travaux attribués à titre exclusif	149,22	257,01	
Produits accessoires	68,41	60,47	
CHARGES	5 485,98	5 554,24	1,2%
Personnel	1 095,92	1 180,39	
Energie électrique	117,58	116,48	
Produits de traitement	6,74	9,04	
Analyses	9,91	9,58	
Sous-traitance, matières et fournitures	370,61	308,09	
Impôts locaux et taxes	56,27	56,51	
Autres dépenses d'exploitation, dont :	494,10	478,32	
• télécommunication, postes et télégestion	32,43	33,87	
• engins et véhicules	75,46	77,18	
• informatique	171,93	197,98	
• assurance	20,58	23,30	
• locaux	72,34	79,29	
Contribution des services centraux et recherche	103,15	106,97	
Collectivités et autres organismes publics	1 948,45	1 963,74	
Charges relatives aux renouvellements			
• pour garantie de continuité du service	28,34	28,36	
• fonds contractuel	954,74	955,47	
Charges relatives aux investissements			
• programme contractuel	138,98	141,06	
Charges relatives aux investissements du domaine privé	43,00	39,59	
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	118,18	160,63	
Résultat avant impôt	-411,68	-348,90	15,3%
RESULTAT	-411,68	-348,90	15,3%

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

4.1.2 Le détail des produits

Compte annuel de résultat de l'exploitation		2020	
Détail des produits			
en milliers d'€uros	2019	2020	Ecart en %
TOTAL	5 074,30	5 205,34	2,6%
Exploitation du service	2 908,21	2 924,11	0,5%
• Partie fixe facturée	217,83	227,14	
• Partie proportionnelle facturée	2 690,39	2 716,06	
• Variation de la part estimée sur consommations	0,00	-19,09	
Collectivités et autres organismes publics	1 948,45	1 963,74	0,8%
• Part Collectivité	563,71	566,53	
• Redevance prélèvement	176,70	177,73	
• Redevance pour pollution d'origine domestique	1 208,04	1 219,48	
Travaux attribués à titre exclusif	149,22	257,01	72,2%
• Branchements	142,72	257,01	
• Autres travaux	6,50	0,00	
Produits accessoires	68,41	60,47	-11,6%
• Facturation et recouvrement autres comptes de tiers	0,04	6,29	
• Autres produits accessoires	68,37	54,18	

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

4.1.3 La présentation des méthodes d'élaboration

Voir le document fourni en annexe de ce rapport.

4.2 Les reversements

Cette partie présente les différents reversements à destination de la collectivité et des administrations, y compris ceux liés à la Taxe sur la Valeur Ajoutée.

4.2.1 Les reversements à la collectivité

Les reversements au profit de la collectivité (hors reversement de TVA) intervenus au cours de l'exercice sont :

Les reversements à la collectivité		
Période	Date du reversement	Montant (€)
1ER SEMESTRE N	31/07/2020	291 125,38
2è semestre N-1	31/01/2020	254 673,77
		545 799,15

4.3 La situation des biens et des immobilisations

4.3.1 La situation sur les installations

- **LES TRAVAUX DE RENOUELEMENT EFFECTUES PAR LE DELEGATAIRE**

Renouvellement sur les installations	
Opération	Dépenses comptabilisées (€)
LE BLANC MESNIL--RVT-Renouvellement carte automate TSX ASY410	1 263,84
LE BLANC MESNIL-Usine AEP Jean Jaures-RVT-Renouvellement routeur adsl	506,20
LE BLANC MESNIL-Usine AEP du 4000-RVT-renouvellement routeur adsl	49,55
LE BLANC MESNIL-Usine AEP Clement ADER-RVT-Renouvellement routeur adsl	275,48
LE THILLAY-Usine AEP du Thillay-RVT-renouvellement routeur adsl	256,97
LE THILLAY-Réservoir Le Thillay-RVT-Renouvellement routeur adsl	786,31
Mono-commune-Bureau Agence Le Blanc Mesnil-RVT-Renouvellement routeur adsl	262,22
LE BLANC MESNIL-Usine AEP Clement ADER-RVT-portail aire de stockage	8 598,56
LE THILLAY--RVT-Renouvellement capteur de niveau de forage	637,64
LE BLANC MESNIL-Usine AEP du 4000-RVT-Renouvellement de capteur de niveau réservoir 1&2	665,89
LE BLANC MESNIL-Usine AEP Jean Jaures-RVT-Renouvellement capteur niveau réservoir 1&2	665,89
LE BLANC MESNIL-Usine AEP Jean Jaures-RVT-Garantie Renouvellement pompe vide cave reprise	1 214,34
LE BLANC MESNIL-Usine AEP Clement ADER-RVT-Régulateur chloration, hydroéjecteur	2 420,92
LE BLANC MESNIL-Usine AEP du 4000-RVT-Régulateur chloration	1 934,58
LE BLANC MESNIL-Usine AEP Jean Jaures-RVT-Régulateur chloration	1 846,59
LE BLANC MESNIL-Usine AEP du 4000-RVT-Garantie débitmètre chloration forage	666,98
LE BLANC MESNIL-Usine AEP Jean Jaures-RVT-Garantie débitmètre chloration forage	768,07
LE BLANC MESNIL-Usine AEP Clement ADER-RVT-Garantie débitmètre chloration forage	768,07
LE BLANC MESNIL-Usine AEP Jean Jaures-RVT-Renov Centrale Alarme	3 161,68
LE BLANC MESNIL-Usine AEP du 4000-RVT-Renov Centrale Alarme	3 161,68
LE THILLAY-Usine AEP du Thillay-RVT-Palan Pompe Forage	5 176,45
LE BLANC MESNIL-Usine AEP du 4000-RVT-Renov serrurerie porte coupe feu palier	1 185,42
LE BLANC MESNIL-Usine AEP Jean Jaures-RVT-Renouvellement débitmètre sortie de station	4 056,56
-	40 329,89

4.3.2 La situation sur les canalisations

- **LES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT EFFECTUES PAR LE DELEGATAIRE**

Renouvellement et réhabilitation des réseaux	
Opération	Dépenses comptabilisées (€)
LE BLANC MESNIL--RVT-Renov Cana Rue A. Marcos	170 774,68
LE BLANC MESNIL--RVT-Cana Avenue d'aulnay	33 705,49
LE BLANC MESNIL--RVT-Canalisation Rue Robert Planquette	16 545,23
Sans-commune--RVT-canaliation rue de la Fontaine	858,73
-	221 884,13

4.3.3 La situation sur les branchements

- **LES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT EFFECTUES PAR LE DELEGATAIRE**

Renouvellement des branchements	
Désignation	Dépenses comptabilisées (€)
Branchements	- 3 478,4
Branchements plomb	249 473,12
Total	245 994,72

4.3.4 La situation sur les compteurs

- **LES COMPTEURS REMPLACES ET RENOUVELES**

Plan de remplacement sur les compteurs (nombre)	
Diamètre	2020
- 12 à 15 mm et inconnu remplacés	89
- 20 à 40 mm remplacés	9
- > 40 mm remplacés	1

4.4 Les investissements contractuels

4.4.1 Le renouvellement

- **LES OPERATIONS REALISEES**

Renouvellement de l'année	
Opération	Dépenses comptabilisées (€)
Installations	40 329,89
Réseaux	221 884,13
Branchements	245 994,72
Compteurs	0
Total	508 208,74

- **LA COMPTABILISATION DU RENOUVELLEMENT DANS LE CARE**

Dépenses comptabilisées dans l'année par type d'obligation contractuelle	
Désignation	Dépenses comptabilisées (€)
Garantie de continuité de service	4 749,24
Programme contractuel de renouvellement	0
Fonds contractuel de renouvellement	503 459,5
Total	508 208,74

- **LE SUIVI PLURIANNUEL DU RENOUVELLEMENT**

Suivi pluriannuel du renouvellement : dépenses comptabilisées (€)					
Opération	2016	2017	2018	2019	2020
Renouvellement	120 373,60	968 594,39	757 772,53	883 302,16	508 208,74

4.4.2 Les travaux neufs du domaine concédé

- **LES OPERATIONS REALISEES**

Les travaux neufs de l'année	
Opération	Dépenses comptabilisées (€)
Installations	0
Réseaux	0
Branchements	0
Compteurs	0
Télérelèves	316 015,01
Autres	0
Total	316 015,01

- **LA COMPTABILISATION DES TRAVAUX NEUFS DANS LE CARE**

Dépenses comptabilisées dans l'année par type d'obligation contractuelle	
Désignation	Dépenses comptabilisées (€)
Programme contractuel de travaux	316 015,01
Fonds contractuel de travaux	0
Investissement incorporel	0
Total	316 015,01

- **LE SUIVI PLURIANNUEL DES TRAVAUX NEUFS**

Suivi pluriannuel des travaux neufs : dépenses comptabilisées (€)					
Opération	2016	2017	2018	2019	2020
Travaux neufs	0	*	13 975,01	67 880,7	316 015

*les dépenses intégrées au RAD 2017 (68.590,92 €) concernaient en réalité des investissements pour des équipements pour la recherche de fuites

5

Votre délégataire

5.1 Notre organisation

5.1.1 La Région

Agence Est Île-de-France



Mathieu DESETRES
Directeur d'agence
Territoriale

mathieu.desetres
@suez.com



Nadine LEGER
Assistante

nadine.leger
@suez.com



Mathilde VALARD
Responsable commercial

mathilde.valard
@suez.com



Abdellatif BELKHADIR
Responsable
travaux

abdellatif.belkhadir
@suez.com

Centre de services Seine-et-Marne sud



Fritz FRANCOIS
Responsable de secteur
Centre & Sud

fritz.francois
@suez.com



François ROCHEREAU
Responsable exploitation
réseaux eau et assainissement

francois.rochereau
@suez.com



Tariq AMIR
Responsable
usines

tariq.amir
@suez.com



Stéphane DELMAS
Responsable
de secteur sud

stephane.delmas
@suez.com

Centre de services Seine-et-Marne nord et Seine-Saint-Denis



Emmanuel MORALES
Responsable
de secteur

emmanuel.morales
@suez.com



Kevin QUIMEBY
Responsable exploitation
réseaux eau

kevin.quimeby
@suez.com



William BENOIT
Responsable
usines

william.benoit
@suez.com

6

Annexes

6.1 La facture d'eau 120 m³



réf. client : 98-8139226568
 identifiant *: 1052
 facture n° : F120-0106713

contacts

- www.toutsurmoneau.fr
 accessible depuis votre smartphone
- Service client du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h
 0977 408 408
APPEL NON SURTAXÉ
- urgence 24h/24
 0977 401 143
APPEL NON SURTAXÉ
- SUEZ Eau France - service client
 TSA 50001
 36400 LA CHATRE
- www.toutsurmoneau.fr/acceo

Service des Eaux usées MAIRIE DU BLANC-MESNIL

Urgences : 01 45 91 70 70
 1 Place Gabriel Péri BP 10076
 93156 LE BLANC-MESNIL CEDEX
 0145917070

message personnel

Votre agence clientèle vous accueille dorénavant sur rendez-vous uniquement en contactant le 01 48 17 86 23. Notre Service Client est également joignable au 09 77 408 408 du lundi au vendredi de 8h30 à 19h00 et le samedi de 8h00 à 13h00.

Vous avez la possibilité de déposer votre relevé en ligne sur <https://www.toutsurmoneau.fr>, ou d'envoyer la photo de votre compteur à l'adresse : photo.compteur.sif.eau@suez.com

* Cet identifiant vous permettra de vous inscrire de manière sécurisée à votre compte en ligne. Il pourra aussi vous être demandé lors de vos contacts par téléphone.



LE BLANC MESNIL 120 M3 RAD .
 RUE SPECIMEN 120
 93150 LE BLANC MESNIL

Service de l'Eau de votre commune

SPECIMEN 120 M3		12 Mars 2021
	m ³	montant TTC
Votre abonnement		9,80 €
Votre consommation	120 m ³	480,41 €
Net à payer		490,21 €

Merci de régler cette facture au plus tard le 15 mars 2021
 Règlement à réception, sans escompte.

Une indemnité forfaitaire de 40€ sera facturée à tout professionnel en retard de paiement outre des intérêts de retard calculés au taux appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage. Prix TTC hors abonnement, arrondi au centime.

Répartition



Adresse desservie :
 LE BLANC MESNIL 120 M3 RAD .
 RUE SPECIMEN 120
 93150 LE BLANC MESNIL

Date et Lieu

Signature

LE BLANC MESNIL 120 M3 RAD .
 RUE SPECIMEN 120
 93150 LE BLANC MESNIL

IBAN : JOIGNEZ UN RIB
 ICS : FR7022236497
 RUM : TIP19114098F120-010671310000000000

Montant : 490,21 €

TIPSEPA

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SUEZ Eau France SAS à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SUEZ Eau France SAS. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

SUEZ EAU FRANCE SAS
 TSA 80154
 41974 BLOIS CEDEX 9

114053991591

191140002438 6798F120-01067131000000000944108 49021

pour en savoir +

Choisir de prendre une douche plutôt qu'un bain, remplir complètement la machine à laver, couper l'eau lors du brossage des dents, utiliser juste ce qu'il faut de liquide vaisselle et de lessive, jeter à la poubelle les lingettes et autres petits déchets, sont autant de gestes simples et efficaces pour réduire votre consommation d'eau et préserver l'environnement.

Evaluez votre consommation et découvrez les bons réflexes sur :
www.toutsurmoneau.fr

Détail de votre facture	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU			152,87		161,28
ABONNEMENT					
Part Suez Eau France du 01/01/2021 au 01/01/2022	1	9,29	9,29	5,5	
CONSOMMATION					
Part Suez Eau France du 01/01/2021 au 01/01/2022	120 m ³	0,9515	114,18	5,5	
Part communale du 01/01/2021 au 01/01/2022	120 m ³	0,20	24,00	5,5	
Part Agence de l'eau Seine Normandie du 01/01/2021 au 01/01/2022	120 m ³	0,0450	5,40	5,5	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			233,15		253,56
CONSOMMATION					
Part communale du 01/01/2021 au 01/01/2022	120 m ³	0,2424	29,09	0,0	
Part départementale DEA du 01/01/2021 au 01/01/2022	120 m ³	0,5815	69,78	10,0	
Part SIAAP du 01/01/2021 au 01/01/2022	120 m ³	1,1190	134,28	10,0	
ORGANISMES PUBLICS			72,60		75,37
AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE					
Lutte contre la pollution du 01/01/2021 au 01/01/2022	120 m ³	0,42	50,40	5,5	
Modernisation des réseaux de collecte du 01/01/2021 au 01/01/2022	120 m ³	0,1850	22,20	0,0	
TOTAL HT			458,62		
MONTANT TVA (5.5 %)			11,18		
MONTANT TVA (10.0 %)			20,41		
Total TTC TVA acquittée sur les débits					490,21
Net à payer					490,21 €

Pour mieux comprendre votre facture

Les prix des services de distribution de l'eau et de collecte et traitement des eaux usées sont fixés par les collectivités locales.

ABONNEMENT : Ce montant correspond à la part fixe déterminée en fonction des charges fixes du service de distribution d'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées et des caractéristiques de votre branchement.

DISTRIBUTION DE L'EAU : Ce montant correspond aux frais de fonctionnement et aux charges d'investissement du service comprenant le prélèvement de l'eau dans le milieu naturel, son traitement pour la rendre potable, son contrôle et sa distribution à votre robinet, 24h/24.

Conformément à la réglementation applicable en matière de données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer en vous connectant sur le site internet à l'adresse mentionnée en haut à gauche de votre facture ou par courrier à notre Délégué à la Protection des Données Personnelles - TSA 60002 - 36400 LA CHATRE - en précisant vos nom, prénom, adresse et en joignant une copie recto-verso de votre pièce d'identité.

AGENCE DE L'EAU : Cet organisme public perçoit des redevances avec lesquelles il subventionne des actions pour la préservation des ressources en eau, la lutte contre les pollutions agricoles, urbaines ou industrielles et la modernisation des réseaux d'eau.

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES : Ce service correspond à la collecte et au transport des eaux usées jusqu'à une station de traitement où elles sont dépolluées avant de retourner dans le milieu naturel.



TREL098FOF120-0106713000490214N

Comment régler votre facture ?

Par TIP SEPA : Détachez, datez, signez le TIP SEPA et renvoyez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Épargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois.

Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre chèque à l'ordre de SUEZ Eau France SAS dans l'enveloppe jointe accompagné du TIP non signé.

Par carte bancaire : Effectuez votre paiement sur www.toutsurmoneau.fr ou au 0800 948 408 (Appel gratuit depuis un poste fixe).

En espèces : En vous rendant dans un bureau de poste muni de votre facture.

Par virement : En effectuant un virement sur notre compte bancaire FR0720041000010394030202028 en indiquant votre référence client (98-8139226568).

Pour vos prochaines factures, vous pouvez opter pour :

. Le prélèvement automatique du montant de chaque facture ;

. Le prélèvement automatique avec paiement mensuel d'un montant fixe ;

Pour en savoir plus ou en bénéficier, contactez-nous. Découvrez sur www.toutsurmoneau.fr la simulation de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.

6.2 Méthodes élaboration des comptes annuels de résultat d'exploitation 2020

REGION SUD ILE DE FRANCE

PRESENTATION DES METHODES D'ELABORATION DES COMPTES ANNUELS DE RESULTAT D'EXPLOITATION 2020

- Le présent Compte Annuel de Résultat d'Exploitation (CARE) est établi en application de la loi 95-127 du 8 Février 1995 et du décret 2005-236 du 14 mars 2005.
- Il se conforme aux dispositions de la circulaire n° 740 mise à jour le 31 janvier 2006 de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau (FP2E) visant à créer un référentiel partagé qui stabilise les règles et harmonise les pratiques.
- Il regroupe par nature l'ensemble des produits et charges imputables au contrat, de manière à en refléter le plus fidèlement possible les conditions économiques.
- Le présent CARE est établi sous la responsabilité de la Société délégataire dans les termes qui sont les siens.
- La présente note a pour objet d'exposer les principales caractéristiques de la méthode utilisée pour son élaboration.
- Comme le décret le précise, le CARE prend en compte les deux particularités essentielles du métier de délégataire de service public :
 - La première de ces particularités est la mutualisation des moyens, en personnel et matériel, dont se dote une entreprise délégataire pour gérer rationnellement les divers services, souvent nombreux, qui lui sont confiés.
 - La seconde particularité est la nécessité de faire se correspondre, sur des documents annuels, des dépenses dont certaines sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et des recettes qui ont, au contraire, été fixées d'avance pour la durée du contrat.

Sommaire

- I. ORGANISATION DE LA SOCIETE
- II. LES PRODUITS ET LES CHARGES D'EXPLOITATION
- III. LES CHARGES ECONOMIQUES CALCULEES
- IV. APUREMENT DES DEFICITS ANTERIEURS
- V. IMPÔT SUR LES SOCIETES
- VI. ANNEXES

I. ORGANISATION DE LA SOCIETE

Les ressources de toute nature dont le délégataire dispose sont positionnées dans son organisation centrale, régionale ou locale selon leur coût, leur rareté, et leur efficacité (ex. laboratoire d'analyses, centrale d'achats, centre de relations clients, services comptables, etc.).

L'organisation de SUEZ Eau France en 2020 s'appuie sur la Région qui est l'unité de base.

1. La Région est l'unité de base de l'organisation de la société

– C'est une unité opérationnelle, qui bénéficie du soutien et des services apportés par le Siège Social. Il se subdivise à son tour en unités plus petites, jusqu'au secteur, qui ont en charge la gestion d'un ensemble de contrats proches géographiquement.

– Cette organisation permet à chaque contrat, quelle que soit sa taille, de bénéficier à tout moment des compétences et services attachés aux différents échelons de l'organisation (expertise technique, laboratoires, équipes d'intervention, services de garde, ...), ainsi que des moyens financiers et juridiques nécessaires. La décentralisation et la mutualisation de l'activité aux niveaux adaptés représentent un des principes majeurs d'organisation de SUEZ Eau France.

2. La Région dispose de sa propre comptabilité d'établissement

– Son compte de résultat enregistre l'ensemble des recettes et dépenses d'exploitation courante, directes et indirectes.

– La quote-part de frais de fonctionnement du siège social est répartie et inscrite dans la comptabilité des régions.

– Les impôts et taxes, à l'exception de l'impôt sur les sociétés, sont également enregistrés localement.

II. LES PRODUITS ET LES CHARGES D'EXPLOITATION

L'ensemble de ces éléments est issu de la comptabilité de la Région.

L'organisation de SUEZ Eau France trouve sa traduction dans les CARE, par la distinction entre les charges directement imputées aux contrats, les charges directes affectées sur une base technique et les charges indirectes réparties.

1. Éléments directement imputés par contrats

– Les recettes du service, y compris les comptes de tiers, facturées ou estimées au cours de l'exercice sont directement imputées au contrat. Les recettes comprennent l'ensemble des recettes d'exploitation hors TVA facturées en application du contrat, y compris celles des travaux et prestations attribués à titre exclusif.

– A compter des Care réalisés au titre de 2020, le chiffre d'affaires est désormais fondé sur les volumes distribués et comptabilisés dans l'exercice, valorisés en prix de vente. A la clôture de chaque exercice, une estimation s'appuyant sur les données de gestion est réalisée sur la part des volumes livrés, non relevés et non facturés. Cette estimation est prise en compte dans les Care. Les facturations correspondantes à ces estimations sont comptabilisées dans les comptes de l'année suivante, tout comme, le cas échéant, les écarts d'estimation.

– Les dépenses d'exploitation courante du contrat, telles que notamment, énergie électrique, achats d'eau en gros (sur la base des conventions d'achat d'eau en gros), ristournes contractuelles, Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), taxes foncières, ont été imputées directement à chaque fois que cela a été possible.

2. Eléments affectés sur une base technique

– Certaines recettes accessoires telles que frais d'ouverture et de fermeture de branchements, réalisation de branchements isolés, ne sont pas forcément suivies par contrat et ont pu être affectées selon une clé technique.

– Les dépenses communes à plusieurs contrats ont été affectées sur ces différents contrats à dire d'expert, en s'appuyant notamment sur l'utilisation de clés techniques. C'est souvent le cas de la main d'œuvre, qui n'est généralement pas propre à un contrat particulier.

3. Charges indirectes

a. Les frais généraux locaux

– Les frais généraux locaux de la région sont répartis au prorata de la valeur ajoutée de chaque contrat eau et assainissement, après déduction de la quote-part imputable aux autres activités exercées par la région. Le pourcentage de ces charges réparties sur le contrat au prorata de la valeur ajoutée est donné en annexe A3. Les contrats à valeur ajoutée faible, voire négative, supportent cependant une quote-part de frais généraux locaux (et de charge relative aux autres éléments du domaine privé corporel et incorporel) fixée à 5% de leurs Produits (hors compte de tiers).

– La valeur ajoutée du contrat est la différence entre les produits et les charges externes imputées et affectées : achats, sous-traitance, redevances et surtaxes, frais de contrôle, ristournes contractuelles. Elle correspond à la production propre du contrat, après neutralisation des consommations de ressources externes, et est donc représentative des moyens mis à la disposition du contrat par SUEZ Eau France.

b. La contribution des services centraux et recherche (à adapter si besoin notamment pour les sociétés mono contrat)

La contribution des services centraux et recherche représente 3,3% (hors achats d'eau) du Chiffre d'affaires CARE conformément au taux imputé dans le CEP contractuel.

4. La participation, l'intéressement et la provision pour indemnité de départ à la retraite des salariés

La participation des salariés n'est pas comptabilisée dans les régions, elle fait l'objet d'une information spécifique émanant du siège social. Elle est répartie entre les contrats au prorata des dépenses de main-d'œuvre.

L'intéressement et la provision pour indemnité de départ à la retraite des salariés, comptabilisés dans la région, sont répartis suivant la même règle.

III. LES CHARGES ECONOMIQUES CALCULEES

Les charges économiques calculées correspondent à des investissements réalisés par le délégataire, tant pour son compte propre (domaine privé), que pour le service délégué (domaine concédé) dans le cadre de ses engagements contractuels (programmes de travaux, fonds contractuels, annuités d'emprunt lorsqu'elles n'apparaissent pas en charges d'exploitation), ainsi qu'aux obligations de renouvellement.

Ces charges économiques permettent d'affecter à chaque investissement, concédé ou privé, le coût de financement correspondant, non intégré dans la comptabilité des régions.

1. Charges relatives aux renouvellements

Les contrats peuvent prévoir que le délégataire assure la charge de renouvellement visant à garantir le bon fonctionnement du service et le maintien du potentiel des ouvrages.

Les charges relatives aux renouvellements sont distinguées, dans le CARE, suivant l'obligation existant au contrat :

- a. garantie pour continuité du service,
- b. programme contractuel,
- c. fonds contractuel,

a. « Garantie pour continuité du service » : cette rubrique correspond à la situation (renouvellement dit « fonctionnel ») dans laquelle le délégataire est tenu de prendre à sa charge et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation et de renouvellement des ouvrages nécessaires à la continuité du service. Le délégataire se doit de les assumer à ses frais, sans que cela puisse donner lieu à ajustement (en plus ou en moins) de sa rémunération contractuelle.

La garantie de continuité du service doit, dans tous les cas, être évaluée en fonction d'un plan technique de renouvellement. Celui-ci est élaboré en fonction des dispositions contractuelles et du risque de renouvellement.

- Pour les anciens contrats (sans programme contractuel ou avec une obligation de renouvellement des branchements plomb inclus dans la garantie) : la traduction économique de la garantie pour continuité de service est le lissage économique des dépenses prévisionnelles sur la durée du contrat. Les valeurs, figurant au CARE, sont le résultat d'un calcul actuariel des montants des dépenses prévisionnelles sur la durée du contrat à partir d'un taux de financement de référence.

- Si le plan technique de renouvellement révèle une dépense régulière sur la durée, la méthode de représentation est une moyenne arithmétique.

- Pour les contrats dont le Produit d'exploitation (hors Compte de Tiers, travaux exclusifs et produits accessoires) est inférieur à 100k€, les charges relatives au renouvellement à afficher dans les CARE doivent correspondre aux dépenses réelles de l'année, sauf dans le cas des garanties de renouvellement qui couvrent le renouvellement des branchements plomb.

- Pour les contrats signés à partir de 2017 (sans programme contractuel) : compte tenu du faible poids du renouvellement fonctionnel, la charge à inscrire dans le CARE est égale à la dépense réelle de l'année.

b. « Programme contractuel de renouvellement » : cette rubrique correspond au programme prédéterminé de travaux de renouvellements que le délégataire s'engage à réaliser contractuellement (renouvellement dit « patrimonial »).

La traduction économique du programme contractuel de renouvellement est le lissage économique des dépenses prévisionnelles sur la durée du contrat. Les valeurs, figurant au CARE, sont le résultat

d'un calcul actuariel des montants des dépenses prévisionnelles sur la durée du contrat à partir d'un taux de financement.

Pour les nouveaux contrats dont le chiffre d'affaires annuel est au moins supérieur à 500 K€ (signés à partir de 2011), la charge inscrite dans le CARE sera révisée tous les 3 à 5 ans pour tenir compte de la variation entre les montants nets effectivement engagés et les montants prévisionnels. La nouvelle charge à inscrire, progressant comme la prévisionnelle au même taux de progressivité, sera déterminée pour assurer l'équilibre actuariel au taux de financement fixé contractuellement entre, d'une part les charges déjà inscrites dans les CARE et la nouvelle charge à inscrire sur la durée résiduelle du contrat, et d'autre part les montants nets effectivement engagés et à engager.

c. « Fonds contractuels de renouvellement » : cette rubrique correspond au cas où, par dérogation au principe des risques et périls caractérisant une DSP, le délégataire n'est contractuellement tenu que de prélever tous les ans sur ses produits un certain montant (forfait annuel, montant par m3 vendu...) et de le consacrer aux dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel est alors tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. Dans le CARE figure le montant de la « dotation » au fonds contractuel, qu'il ait donné lieu à décaissement ou non.

2. Charges relatives aux investissements contractuels

Les charges relatives aux investissements du domaine concédé sont distinguées, dans le CARE, entre les principaux types d'obligations existant au contrat :

- a. programme contractuel,
- b. fonds contractuel,
- c. annuités d'emprunts de la collectivité prises en charge par le délégataire,
- d. investissements incorporels.

a. « Programme contractuel » : cette rubrique correspond au programme de travaux neufs que le délégataire s'engage à réaliser contractuellement. Il s'agit des anciennes « redevances de domaine concédé ». A la fin du programme de travaux neufs, une comparaison est effectuée entre les montants prévisionnels déterminés en début de contrat, et les montants réellement engagés. La charge calculée du CARE peut alors être révisée en fonction de cette variation. Sont également repris dans cette ligne les investissements de 1er établissement ou travaux neufs non programmés dans le contrat initial ou ses avenants mais réalisés par le délégataire pour différents motifs (urgence, sécurité, productivité...). Le rachat du parc compteur en début du contrat et la remise gratuite à la Collectivité en fin de contrat, comme un bien de retour, figure aussi sur cette ligne.

b. « Fonds contractuels » : cette rubrique est à renseigner lorsque le délégataire est contractuellement tenu de prélever tous les ans sur ses produits un certain montant (forfait annuel, montant par m3 vendu...) et de le consacrer aux investissements du domaine concédé dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel est alors tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. Dans le CARE figure le montant de la dotation contractuelle, qu'il ait donné lieu à décaissement ou non.

c. « Annuités d'emprunts de la collectivité prises en charge par le délégataire » : cette rubrique est utilisée pour représenter les annuités d'emprunts de la collectivité que le délégataire prend en charge dans le cadre du contrat de délégation.

d. « Investissements incorporels » : sont représentés sur cette rubrique les droits d'usage et les participations financières aux travaux.

Mis à part le « fonds contractuel », la traduction économique de ces investissements doit être assurée par des charges économiques calculées. Les valeurs, figurant au CARE, sont le résultat d'un calcul actuariel des montants investis sur la durée du contrat à partir d'un taux de financement dont la valeur est a) déterminée pour chaque contrat et chaque investissement, b) calculée sur base du taux OAT d'une durée la plus proche de l'opération d'investissement majoré du spread de SUEZ EAU France.

La méthode consiste à calculer l'annuité progressive d'un emprunt destiné à financer la totalité des investissements réalisés sur la durée du contrat.

3. Charges domaine privé

Cette charge a pour objectif de retrouver, au terme de la durée de vie du bien une somme suffisante pour en assurer le renouvellement, et de rémunérer le capital utilisé pour l'achat. La méthode est applicable à tous les contrats.

1. Dans les installations du domaine privé, on isole les compteurs, pour lesquels :

- soit on constate une charge calculée en fonction d'un barème interne établi chaque année par la Direction Administration et Finances. Ce barème est basé sur le coût d'achat réel des compteurs au cours de l'exercice, majoré de frais de magasinage et de pose, et incorporant une quote-part de frais généraux.

La charge relative aux compteurs est ainsi égale à l'annuité de remboursement du capital immobilisé, à un taux de financement externe (OAT 10 ans + spread).

La durée retenue est basée sur une durée de vie moyenne des compteurs (20 ans pour les DN15).

- soit le barème interne n'est pas adapté (cas de rachat du parc des compteurs en début du contrat ou de renouvellement des compteurs pour non compatibilité dans le cas de mise en place de la télérelève). Dans ce cas, une annuité progressive au taux de financement externe OAT (selon durée du contrat) + spread doit être calculée sur la base des flux prévisionnels (valeur de rachat de parc en début du contrat, dépenses du PRC, vente du parc en fin contrat). Cette annuité calculée pour le CEP est reprise dans le CARE.

2. Autres éléments corporels et incorporels ('charges relatives aux investissements du domaine privé') :

Ce sont des biens du domaine privé corporel de SUEZ Eau France, tel que bureaux, véhicules, mobilier, ... ainsi que les biens du domaine privé incorporel.

Dorénavant l'ensemble des charges informatiques se retrouve sur la ligne Informatique dans les Autres dépenses d'exploitation.

La charge relative aux autres éléments corporels et incorporels est constituée par la somme de deux termes :

- la dotation aux amortissements industriels du bien non inflatée,
- le coût des capitaux investis, assis sur la valeur nette comptable du bien multiplié par un taux de financement externe (OAT 10 ans + spread) égal à 2.87%.

La charge ainsi calculée, sera répartie aux différentes activités et aux contrats en fonction de leur valeur ajoutée respective.

4. Rémunération du besoin en fonds de roulement

L'évaluation du besoin en fonds de roulement prend en compte la fréquence de facturation des clients, les délais d'encaissement des factures, et de reversement des redevances et surtaxes, la vitesse de rotation des stocks et les délais de paiement des fournisseurs. Sa rémunération est basée sur les taux court terme du marché égal à -0,46% (moyenne des taux EONIA de janvier à novembre 2020 +0.5%) soit 0,04% en position emprunteur (BFR positif) et 0% en position prêteur (BFR négatif).

IV. APUREMENT DES DEFICITS ANTERIEURS

Lorsqu'un contrat déficitaire les premières années, devient bénéficiaire, on constate l'apurement du déficit accumulé.

V. IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Un impôt normatif simplifié est calculé, au taux en vigueur, dès lors que le résultat du contrat est bénéficiaire, après report des déficits éventuels.

Le calcul normatif simplifié de l'IS ne tient pas compte de la contribution additionnelle qui représente + 1,02 % de taux d'IS supplémentaire.

Le taux applicable est de 31%.

6.3 Bilan d'activités réseaux

Les interventions sur les accessoires

Interventions sur accessoires renouvelés				
Commune	Date	Numéro de rue	Rue	Complément adresse BRT
LE BLANC MESNIL	03/01/2020	29	RUE SAINT SAENS	29-31
	20/01/2020	0	RUE SAINT SAENS	ANGLE RUE CHARLES GOUNOD
	27/07/2020	99	AVENUE HENRI BARBUSSE	
	16/09/2020	59	AVENUE LEJEUNE	

Les interventions sur canalisations

Renouvellement de canalisation		
CHANTIER	DN	ML définitif
Rue Augustin Marcos	100	264
Avenue d'Aulnay	100	40
TOTAL		304

Les interventions sur les branchements

Branchements neufs				
Commune	Date	Numéro de rue	Rue	Complément adresse BRT
LE BLANC MESNIL	13/02/2020	45	AVENUE DE BEL ABBES	
	20/02/2020	137	RUE MAXIME GORKI	
	24/02/2020	25	AVENUE DE LA DEFENSE DU BOURGET	RUE ROGER VELLUT
	04/05/2020	56	AVENUE GAMBETTA	LOT B
	11/05/2020	13	RUE DES FRERES LUMIERE	15
	14/05/2020	98	AVENUE MASSENET	
	27/05/2020	.	AVENUE DESCARTES	
	09/07/2020	32	RUE LAMARTINE	
	10/08/2020	.	AVENUE DE LA DIVISION LECLERC	LOGEMENTS INSTIT P LANGEVIN LOGEMENTS INSTIT P LANGEVIN
	25/08/2020	110	AVENUE DE LA DIVISION LECLERC	
	03/09/2020	.	AVENUE CHARLES DE GAULLE	
	10/09/2020	98	RUE EMILE PALADILHE	
	16/09/2020	2 B	RUE DE ROUEN	
	22/09/2020	.	ALLEE DES CARRIERES	
	02/10/2020	72	AVENUE DANIELLE CASANOVA	
	08/10/2020	51	RUE MAXIME GORKI	
	26/10/2020	72	AVENUE DANIELLE CASANOVA	
	10/11/2020	114	AVENUE DU 8 MAI 1945	
	18/11/2020	48	AVENUE MARCEL LEGRAND	
	18/11/2020	22	AVENUE DE ROME	
10/12/2020	16	AVENUE ANDRE KERVAZO		
11/12/2020	15	AVENUE DE LA REPUBLIQUE	ANGLE 2 6 RUE CLAUDE TERRASE	

Branchements plombs renouvelés			
N°	Rue	Type travaux	Date travaux
13 bis	Avenue Metz	Remplacement branchement d'eau	08/01/2020
35	L Pierre Laroque	Remplacement branchement d'eau	12/01/2020
8	Rue saint Pierre	Remplacement branchement d'eau	18/06/2020
108	Rue Joseph Darret	Remplacement branchement d'eau	12/06/2020
11	Rue Halévy	Remplacement branchement d'eau	24/06/2020
12	Rue saint Saëns	Remplacement branchement d'eau	06/07/2020
88	Rue Danièle casanova	Remplacement branchement d'eau	06/07/2020
88	Rue Danièle casanova	Remplacement branchement d'eau	07/07/2020
133	Avenue de la République	Remplacement branchement d'eau	20/07/2020
10	Rue villageoise	Remplacement branchement d'eau	24/07/2020
22	Avenue des champs	Remplacement branchement d'eau	22/07/2020
1	Av d 'Aulnay angle Rue Kleber	Renouvellement plomb en campagne	30/10/2020
48	Avenue de Strasbourg	Remplacement branchement d'eau	18/12/2020
150 bis	Avenue d'Aulnay	Renouvellement plomb en campagne	15/10/2020
152	Avenue d'Aulnay	Renouvellement plomb en campagne	09/11/2020
154	Avenue d'Aulnay	Renouvellement plomb en campagne	09/10/2020
156	Avenue d'Aulnay	Renouvellement plomb en campagne	09/10/2020
158	Avenue d'Aulnay	Renouvellement plomb en campagne	09/11/2020
160	Avenue d'Aulnay	Renouvellement plomb en campagne	09/11/2020
160 bis	Avenue d'Aulnay	Renouvellement plomb en campagne	09/11/2020
162	Avenue d'Aulnay	Renouvellement plomb en campagne	10/11/2020
164	Avenue d'Aulnay	Renouvellement plomb en campagne	10/11/2020
166	Avenue d'Aulnay	Renouvellement plomb en campagne	10/11/2020
168	Avenue d'Aulnay	Renouvellement plomb en campagne	13/11/2020
168	Avenue d'Aulnay	Renouvellement plomb en campagne	10/11/2020
170	Avenue d'Aulnay	Renouvellement plomb en campagne	10/11/2020
172	Avenue d'Aulnay	Renouvellement plomb en campagne	09/11/2020
174	Avenue d'Aulnay	Renouvellement plomb en campagne	10/11/2020
174	Avenue d'Aulnay	Renouvellement plomb en campagne	11/11/2020
176	Avenue d'Aulnay	Renouvellement plomb en campagne	12/11/2020
60	Avenue Augustin Marcos	Renouvellement plomb en campagne	16/12/2020
61	Avenue Augustin Marcos	Renouvellement plomb en campagne	17/12/2020
62	Avenue Augustin Marcos	Renouvellement plomb en campagne	18/12/2020
63	Avenue Augustin Marcos	Renouvellement plomb en campagne	08/12/2020
65	Avenue Augustin Marcos	Renouvellement plomb en campagne	09/12/2020
67	Avenue Augustin Marcos	Renouvellement plomb en campagne	08/12/2020

69	Avenue Augustin Marcos	Renouvellement plomb en campagne	08/12/2020
71	Avenue Augustin Marcos	Renouvellement plomb en campagne	16/12/2020
43	Rue Charles Gounod	Renouvellement plomb en campagne	08/02/2021
60	Rue Charles Gounod	Renouvellement plomb en campagne	18/02/2021
61	Rue Charles Gounod	Renouvellement plomb en campagne	16/02/2021
62	Rue Charles Gounod	Renouvellement plomb en campagne	18/02/2021
63	Rue Charles Gounod	Renouvellement plomb en campagne	08/02/2021
64	Rue Charles Gounod	Renouvellement plomb en campagne	19/02/2021
65	Rue Charles Gounod	Renouvellement plomb en campagne	08/02/2021
59	Rue Charles Gounod	Renouvellement plomb en campagne	08/02/2021

Interventions sur branchements supprimés				
Commune	Date	Numéro de rue	Rue	Complément adresse BRT
LE BLANC MESNIL	06/01/2020	104	AVENUE DU 8 MAI 1945	
	16/03/2020	25	AVENUE DE LA DEFENSE DU BOURGET	ET 25 BIS
	20/05/2020	174	AV PAUL VAILLANT COUTURIER	
	06/07/2020	86	AVENUE DANIELLE CASANOVA	
	07/07/2020	31	AVENUE LOUIS PIERRE LAROQUE	
	07/07/2020	88	AVENUE DANIELLE CASANOVA	
	01/10/2020	34	RUE DU PROFESSEUR LANGEVIN	
	19/11/2020	36	AVENUE JEAN JACQUES ROUSSEAU	

Les réparations de fuites

Réparations de fuites accessoires				
Commune	Date	Numéro de rue	Rue	Complément adresse BRT
LE BLANC MESNIL	12/02/2020	0	BOULEVARD JACQUES DECOUR	TOUR G APPARTEMENT 7121 B ETAGE 2 ANGLE DE RUE DANIELLE MITTERAND
	10/03/2020	22	RUE DE L ABBE NIORT	
	29/06/2020	99	AVENUE HENRI BARBUSSE	
	08/07/2020	56	AVENUE DE NORMANDIE NIEMEN	
	10/07/2020	25	RUE EDOUARD RENAULT	
	20/07/2020	15	AVENUE MASSENET	
	13/08/2020	0	AVENUE DE LA REPUBLIQUE	X AVE FLEMMING
	07/10/2020	3	ALLEE LEDOUX	
	20/11/2020	0	RUE EDOUARD RENAULT	

Réparations de fuites branchements				
Commune	Date	Numéro de rue	Rue	Complément adresse BRT
LE BLANC MESNIL	10/01/2020	18	AVENUE LOUIS PIERRE LAROQUE	
	22/01/2020	22	RUE JOSEPH DARRIET	
	28/01/2020	0	BOULEVARD JACQUES DECOUR	TOUR G APPARTEMENT 7121 B ETAGE 2 ANGLE DE RUE DANIELLE MITTERAND
	03/02/2020	145	RUE VICTOR HUGO	
	27/02/2020	0	PLACE DE LA LIBERATION	
	18/03/2020	8	AVENUE SAINT PIERRE	
	21/04/2020	25	AVENUE MARCEL ALIZARD	
	30/04/2020	29	AVENUE DE SUFFREN	
	02/05/2020	15	SQUARE DE STALINGRAD	
	03/05/2020	108	RUE JOSEPH DARRIET	

14/05/2020	0	RUE ALEXANDRE DUMAS	ANGLE RUE GAMBETTA
25/05/2020	47	RUE DU POTIER	
27/05/2020	172	AVENUE PAUL VAILLANT COUTURIER	
02/06/2020	16 B	AVENUE JEAN CATELAS	
10/06/2020	75	AVENUE DE NORMANDIE NIEMEN	
03/07/2020	12	RUE SAINT SAENS	
08/07/2020	15	SQUARE DE STALINGRAD	
13/07/2020	3	RUE DES MASCOTTES	
16/07/2020	3	PLACE DE L'ILE DE FRANCE	
20/07/2020	12	RUE VOLTAIRE	
22/07/2020	16	AVENUE DES CHAMPS	
12/08/2020	4	AVENUE JEAN COQUELIN	
04/09/2020	19 B	RUE CLAUDE DEBUSSY	
07/09/2020	12	RUE DE BERNE	
08/09/2020	10	AVENUE HOCHE	
14/09/2020	14	AVENUE GEORGES CLEMENCEAU	
21/09/2020	8	AV DE LA DEFENSE DU BOURGET	
22/09/2020	25	RUE GEORGES BIZET	
27/09/2020	21	AVENUE DU CAPITAINE FONCK	
28/09/2020	81	RUE LAVOISIER	
08/10/2020	34	RUE DU PROFESSEUR LANGEVIN	
08/10/2020	58	AVENUE ROMAIN ROLLAND	
14/10/2020	18	RUE GEORGES BIZET	
27/10/2020	4	ALLEE PHILIBERT DELORME	SOUS SOL CAVE N
29/10/2020	38	AVENUE SURCOUF	
02/11/2020	22	AVENUE DES CHAMPS	
09/11/2020	6	RUE DE NOYON	
24/11/2020	37	AVENUE JEAN JAURES	

	10/12/2020	2 T	AVENUE VEUVE MALHERRE	
	21/12/2020	59	AVENUE MARCEL LEGRAND	

Réparations de fuites réseaux				
Commune	Date	Numéro de rue	Rue	Complément adresse BRT
LE BLANC MESNIL	18/02/2020	1	SQUARE JACQUES DECOUR	TOUR G APPARTEMENT 7121 B ETAGE 2
	13/03/2020	68	AVENUE VLADIMIR ILITCH LENINE	
	09/04/2020	0	AVENUE DE SUFFREN	CAMP DES GENS DU VOYAGE
	23/05/2020	0	ROND POINT PABLO NERUDA	
	26/05/2020	0	BOULEVARD JACQUES DECOUR	Angle Paul Vaillant Couturier (nouvelle rue Avenue Olympe de Courge) Entre bâtiment H et B
	27/05/2020	7	Rue Gaston Montmousseau	PI N°193
	15/06/2020	35	AVENUE LOUIS PIERRE LAROQUE	
	15/07/2020	0	AVENUE DE LA REPUBLIQUE	X AVE FLEMMING
	23/07/2020	4	RUE JOSEPH DARRIET	
	30/07/2020	0	RUE DU GENERAL GIRAUD	ANGLE HENRI BARBUSSE
	27/08/2020	4	ALLEE CHARLES GARNIER	
	10/09/2020	7	RUE ISAAC NEWTON	
	24/09/2020	98	AVENUE DE LA REPUBLIQUE	
	28/10/2020	5	PLACE DU BERRY	BATIMENT D CITE 4TOURS 2EME ETAGE GAUCHE ESCALIER 5
	31/12/2020	34	AVENUE DU MARECHAL FOCH	

Les mises à niveaux

Mise à niveau des éléments de réseaux				
Commune	Date	Numéro de rue	Rue	Complément adresse BRT
LE BLANC MESNIL	07/01/2020	104	AVENUE DU 8 MAI 1945	
	08/01/2020	0	ALLEE DES DROITS DE L'HOMME	
	09/01/2020	42 au 48	AVENUE ARISTIDE BRIAND	
	10/01/2020	175	RUE MAXIME GORKI	
	11/03/2020	43	RUE LAVOISIER	
	20/05/2020	6	AV PAUL VAILLANT COUTURIER	
	02/06/2020	3	ALLEE PHILIBERT DELORME	BATIMENT I PORTE 3
	03/06/2020	4	AVENUE ARMAND ESDERS	
	09/06/2020	0	IMPASSE CHARLES FLOQUET	
	22/06/2020	18	AVENUE DENIS PAPIN	
	10/07/2020	9	ALLEE VIOLETT LE DUC	C 24
	16/07/2020	36	VILLA SURCOUF	
	24/07/2020	12	RUE LEON MARTIN	
	21/08/2020	12	RUE DE BERNE	
	21/08/2020	2	VILLAGE DES FAUVETTES	
	14/09/2020	9	VILLAGE DES PLATANES	
	14/09/2020	3	VILLA DES PEUPLIERS	
	17/09/2020	19	AV DE LA DEFENSE DU BOURGET	
	28/09/2020	31	RUE DU COLONEL FABIEN	
	28/09/2020	16	AVENUE PIERRE ASSAILLY	
	05/11/2020	67	RUE AUGUSTIN MARCOS	
	20/11/2020	10	RUE ISAAC NEWTON	ZONE INDUSTRIELLE COUDRAY
	26/11/2020	3	RUE DU PARC	
	24/12/2020	42	RUE DE BERGERAC	

Les interventions en astreinte

Interventions en astreinte					
Commune	Date de réalisation	Date de demande	Numéro de rue	Rue	Complément adresse BRT
LE BLANC MESNIL	21/01/2020	21/01/2020	40	RUE SAINT SAENS	
	22/01/2020	21/01/2020	151	AVENUE ARISTIDE BRIAND	
	22/01/2020	21/01/2020	154	AVENUE ARISTIDE BRIAND	
	22/01/2020	21/01/2020	18	ALLEE DU DAUPHINE	BATIMENT E CITE 4TOURS ETAGE 3 ESCALIER 18 DROIT
	22/01/2020	21/01/2020	25	AVENUE BEAUSEJOUR	
	24/01/2020	24/01/2020	145	RUE VICTOR HUGO	
	01/02/2020	01/02/2020	6	RUE DU GENERAL FERIE	
	03/02/2020	03/02/2020	60	AVENUE LOUISE MICHEL	
	04/02/2020	04/02/2020	56	AVENUE LOUISE MICHEL	
	15/02/2020	15/02/2020	8	RUE LEO DELIBES	
	19/02/2020	19/02/2020	0	RUE DE L ANGELUS	
	02/03/2020	02/03/2020	154	AVENUE ARISTIDE BRIAND	
	12/03/2020	12/03/2020	68	AVENUE VLADIMIR ILITCH LENINE	
	18/03/2020	18/03/2020	83	AVENUE DE LA REPUBLIQUE	
	04/04/2020	02/04/2020	45 B	RUE DES CLOCHETTES	
	08/04/2020	08/04/2020	86	AVENUE HENRI BARBUSSE	
	08/04/2020	08/04/2020	0	AVENUE DE SUFFREN	CAMP DES GENS DU VOYAGE
	10/04/2020	10/04/2020	65	RUE DU PROFESSEUR LANGEVIN	
	13/04/2020	13/04/2020	209	AVENUE PAUL VAILLANT COUTURIER	
	14/04/2020	14/04/2020	12 B	RUE DU GENERAL GIRAUD	
	15/04/2020	15/04/2020	33	AVENUE DES CHAMPS	
	20/04/2020	20/04/2020	12	PLACE DU BERRY	
	01/05/2020	01/05/2020	15	SQUARE DE STALINGRAD	
	03/05/2020	03/05/2020	108	RUE JOSEPH DARRIET	
	08/05/2020	08/05/2020	0	RUE DE ROUEN	ANGLE FARANDOLLE

20/05/2020	20/05/2020	38	RUE DE L ANGELUS	
23/05/2020	23/05/2020	0	ROND POINT PABLO NERUDA	
23/05/2020	23/05/2020	19	AVENUE DE LA PAIX	
30/05/2020	30/05/2020	6	RUE DES PAQUERETTES	
12/06/2020	12/06/2020	35	AVENUE LOUIS PIERRE LAROQUE	
18/06/2020	18/06/2020	11	RUE EMILE BIDENT	
22/06/2020	22/06/2020	23	AVENUE ROMAIN ROLLAND	
25/06/2020	25/06/2020	44	ALLEE DE LA CROIX DU SUD	
25/06/2020	25/06/2020	0	RUE EDOUARD RENAULT	
25/06/2020	25/06/2020	0	AVENUE JEAN JAURES	+ JUST HERAS
26/06/2020	26/06/2020	0	AVENUE JEAN JAURES	
26/06/2020	26/06/2020	0	RUE JUSTE HERAS	
26/06/2020	26/06/2020	2	RUE MAURICE AUDIN	
26/06/2020	26/06/2020	0	ALLEE SALOMON DE BROSSE	
26/06/2020	26/06/2020	.	AVENUE GUILLAUME APPOLINAIRE	
04/07/2020	04/07/2020	D2	PLACE DE L ILE DE FRANCE	
07/07/2020	07/07/2020	15	SQUARE DE STALINGRAD	
08/07/2020	08/07/2020	3	AVENUE VEUVE MALHERRE	
09/07/2020	09/07/2020	36	RUE JOSEPH DARRIET	
11/07/2020	11/07/2020	0	AVENUE JEAN JAURES	
11/07/2020	11/07/2020	50 - 52	AVENUE DE LA REPUBLIQUE	ANGLE AVENUE FELIX EBOUE
12/07/2020	12/07/2020	0	AVENUE JEAN JAURES	
13/07/2020	13/07/2020	1	AVENUE JEAN JAURES	
14/07/2020	14/07/2020	138	AVENUE PAUL VAILLANT COUTURIER	
15/07/2020	15/07/2020	6	AVENUE DU SQUARE	
16/07/2020	16/07/2020	7	AVENUE JEAN BART	
21/07/2020	21/07/2020	16	AVENUE DES CHAMPS	
26/07/2020	26/07/2020	10	AVENUE DE METZ	
30/07/2020	30/07/2020	0	RUE JUSTE HERAS	BI
02/08/2020	02/08/2020	pi	AVENUE LOUIS PIERRE LAROQUE	

03/08/2020	03/08/2020	7	RUE SANTOS DUMONT	
07/08/2020	07/08/2020	2	ALLEE NATHALIE LE MEL	
09/08/2020	09/08/2020	3	AVENUE MARCEL CACHIN	
09/08/2020	09/08/2020	2BIS	AVENUE JEAN JAURES	
10/08/2020	10/08/2020	22	PLACE DE PICARDIE	BATIMENT D 4 TOURS ETAGE DROIT ESCALIER 22 3 EME
12/08/2020	12/08/2020	106 bis	AVENUE DE LA REPUBLIQUE	
22/08/2020	22/08/2020	24	AVENUE LOUIS LEMESLE	
22/08/2020	22/08/2020	59	RUE JOSEPH DARRIET	
25/08/2020	25/08/2020	15	PLACE DE LORRAINE	BATIMENT D CITE 4TOURS ETAGE 2 ESCALIER 15 GAUCH
25/08/2020	25/08/2020	1	AVENUE HOCHÉ	
08/09/2020	08/09/2020	21	AVENUE DE BEL ABBES	
12/09/2020	12/09/2020	0	AVENUE DU MARECHAL FOCH	angle marechal Gallieni
13/09/2020	13/09/2020	0	AVENUE DU 11 NOVEMBRE	ANGLE RUE JEAN MOULIN
18/09/2020	18/09/2020	27	AVENUE D AULNAY	
19/09/2020	19/09/2020	52	RUE DE BERGERAC	
24/09/2020	24/09/2020	98	AVENUE DE LA REPUBLIQUE	
24/09/2020	24/09/2020	67	AVENUE D AULNAY	
25/09/2020	25/09/2020	21	AVENUE DU CAPITAINE FONCK	
26/09/2020	26/09/2020	91	RUE JEAN RICHARD BLOCH	
27/09/2020	27/09/2020	61	RUE EMILE PALADILHE	
30/09/2020	30/09/2020	180	AVENUE DESCARTES	
01/10/2020	30/09/2020	.	AVENUE ALBERT EINSTEIN	zone industriel du coudray
02/10/2020	02/10/2020	169	RUE MAXIME GORKI	
02/10/2020	02/10/2020	59	AVENUE MARCEL LEGRAND	
08/10/2020	08/10/2020	82	AVENUE DE NORMANDIE NIEMEN	
17/10/2020	17/10/2020	9	SQUARE LOUIS KOTAS	
18/10/2020	18/10/2020	19	AVENUE JEAN CATELAS	
21/10/2020	21/10/2020	5	IMPASSE DE L ABBE NIORT	

24/10/2020	24/10/2020	18	AVENUE DU MARECHAL FOCH	
31/10/2020	31/10/2020	19	AVENUE ROMAIN ROLLAND	
01/11/2020	01/11/2020	42	RUE HECTOR BERLIOZ	
03/11/2020	03/11/2020	13 B	AVENUE HENRI BARBUSSE	
07/11/2020	07/11/2020	6	RUE DE NOYON	
11/11/2020	11/11/2020	3	AVENUE YVES CARIOU	
02/12/2020	02/12/2020	8	RUE CLAUDE TERRASSE	
02/12/2020	02/12/2020	21	RUE AUGUSTIN MARCOS	
31/12/2020	31/12/2020	159	RUE MAXIME GORKI	

